

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ÉLÉMENTS DE STIGMATISATION POTENTIELLE
ASSOCIÉS À LA FAILLITE PERSONNELLE

ESSAI DE 3^e CYCLE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DU
DOCTORAT CONTINUUM D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE
(PROFIL INTERVENTION)

PAR
SARAH MIEKO CHASSÉ

MAI 2021

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
DOCTORAT CONTINUUM D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE
(PROFIL INTERVENTION) (D.Ps.)

Direction de recherche :

Michael Cantinotti, Ph. D.

directeur de recherche

Jury d'évaluation :

Michael Cantinotti, Ph. D.

directeur de recherche

Marie-Pierre Gagnon Girouard, Ph. D.

évaluatrice interne

Roxane de la Sablonnière, Ph. D.

Sommaire

La stigmatisation associée à la faillite est un phénomène social qui est étudié depuis quelques décennies (Ali, O'Brien, & Ramsay, 2017; Athreya, 2004; Chin, Cohen, & Lindblad, 2019; Efrat, 2006; Mols, 2012; Ryan, 1992; Sousa, 2017a; Thorne & Anderson, 2006). L'une des raisons pour lesquelles ce phénomène est étudié réside dans l'augmentation considérable du nombre de faillites depuis les dernières décennies, dans plusieurs pays occidentaux, dont le Canada et les États-Unis (Athreya, 2004; Beraho, 2008; Braucher, 2003; Gouvernement du Canada, 2020; Livshits, MacGee, & Tertilt, 2010). Certains auteurs ont formulé plusieurs hypothèses pour expliquer cette augmentation, et l'une d'entre elles évoquait la diminution des coûts sociaux à déclarer une faillite (Buckley & Brinig, 1998; Efrat, 2005; Fay, Hurst, & White, 1998; Garrett, 2007). Plus précisément, ces auteurs soulevaient la possibilité que la stigmatisation associée à la faillite ait diminué, faisant en sorte que les personnes considéraient davantage la possibilité de déclarer faillite. La stigmatisation représente le fait d'attribuer une caractéristique considérée comme indésirable à un individu ou un groupe d'individus (Crocker, Major, & Steele, 1998). Un pan de la littérature scientifique s'est ainsi ouvert sur un débat quant à la diminution ou le maintien de la stigmatisation associée à la faillite à travers le temps. À travers ce débat, des études se sont intéressées aux impacts de la stigmatisation, car si l'hypothèse qu'elle joue encore un rôle prépondérant s'avère fondée, elle semble entraîner des conséquences sur le plan professionnel (Howell & Mason, 2015), social (Brennan & Gallagher, 2007; Klein & Looney, 2001) et psychologique (Huls, 1997; Münster, Rüger, Ochsmann, Letzel, & Toschke, 2009; Sousa, 2013; Thorne &

Anderson, 2006; West, 2003). Nous avons ainsi jugé pertinent d'étudier davantage le phénomène de la stigmatisation associée à la faillite afin d'approfondir l'étude du concept, mais également celle du profil des individus qui tendent à stigmatiser ce sous-groupe de la population, le tout afin d'alimenter de futures études visant à sensibiliser la population à cet effet. À notre connaissance, aucune étude de ce genre n'a été réalisée au Québec. Nous visions à évaluer en premier lieu si des éléments de stigmatisation ressortaient bel et bien dans les propos de participants québécois ($N = 54$) au sujet des personnes faisant faillite. Les participants ont été recrutés à partir d'annonces publiées sur le réseau social Facebook, d'invitations faites dans des classes de plusieurs domaines d'études de l'Université du Québec à Trois-Rivières (comptabilité, psychologie, chiropratique, etc.), et d'invitations via le bottin des courriels de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les annonces publiées sur Facebook visaient à la fois des étudiants majeurs du cégep et de l'université. L'échantillon est composé de personnes qui étaient aux études au moment de leur participation à ce projet de recherche. Nous avons opté pour une méthode de recherche mixte englobant à la fois des analyses qualitatives et quantitatives, soit la cartographie conceptuelle. Cette méthode permet de représenter visuellement les idées des participants à propos d'un sujet d'intérêt, et d'en faire ressortir les structures sous-jacentes (Kane & Trochim, 2007). Une carte conceptuelle est alors créée selon la représentation des participants qui s'expriment sur le concept à l'étude, qui concerne dans ce cas-ci la perception de l'échantillon face aux personnes qui déclarent faillite. Les objectifs suivants étaient poursuivis : (1) explorer la présence de propos stigmatisants; (2) déterminer la structure du concept à l'étude, soit la stigmatisation associée à la faillite; et (3) dégager le

profil des participants qui tiennent davantage des propos stigmatisants selon différentes variables (p. ex., sexe, importance accordée aux finances personnelles, familiarité avec le sujet à l'étude [notamment, connaitre une personne ayant déjà eu des difficultés financières], etc.). Les résultats suggèrent que les réponses des participants incluent des éléments de stigmatisation, soit majoritairement des attributs personnels (p. ex., « une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui est impulsive ») au détriment de facteurs explicatifs externes (p. ex., une perte de revenus). La structure du concept se scinde en deux catégories principales : des éléments internes (p. ex., attributs personnels) et des éléments externes (p. ex., situations imprévues ou incontrôlables). Enfin, la structure de la cartographie conceptuelle a permis de révéler un groupe de participants aux propos davantage stigmatisants. Les analyses ont révélé que ce groupe accordait plus d'importance aux finances personnelles que les autres participants. À l'inverse, le fait de connaître personnellement une personne ayant vécu des difficultés financières était associé à moins de stigmatisation.

Table des matières

Sommaire	iii
Liste des tableaux	ix
Liste des figures	x
Remerciements	xi
Introduction	1
Contexte théorique	5
Définition de la faillite personnelle	7
Procédure générale de la faillite personnelle : insolvabilité et rôle du syndic	8
Insolvabilité	8
Rôle du syndic dans la gestion de la faillite	9
Quelques statistiques liées à la faillite	9
Hypothèses proposées dans la littérature quant à l'augmentation du nombre de faillites	10
Historique de la faillite	12
Traitement à l'égard des débiteurs qui font une faillite	14
Lien entre la religion et les dettes	15
Conceptualisation de la stigmatisation	16
Stigmatisation et faillite	19
Études rapportant une diminution de la stigmatisation associée à la faillite	24
Études remettant en question l'hypothèse de la diminution de la stigmatisation en lien avec la faillite	26
Responsabilité individuelle et perception de contrôle associé à la faillite	30

Familiarité avec la faillite	32
Répercussions de la stigmatisation associée à la faillite	33
Conséquences sur le plan professionnel	33
Conséquences sur le plan social et psychologique	34
Hypothèses de recherche.....	35
Méthode.....	40
Procédure de recrutement	41
Description de l'échantillon	42
Questionnaire sociodémographique.....	43
Méthodologie principale	44
Déroulement.....	48
Résultats	53
Analyses prévues	54
Description de l'échantillon	56
Analyse de la carte conceptuelle.....	56
Analyses statistiques liées à la carte conceptuelle	68
Discussion	78
Conclusion	87
Références	92
Appendice A. Lettre d'explication du projet et formulaire de consentement présenté aux participants et lettre d'acceptation du comité d'éthique de l'Université du Québec à Trois-Rivières.....	100
Appendice B. Captures d'écran de l'interface Ekogito qui fut utilisée pour la collecte des données	106

Appendice C. Captures d'écran des énoncés bruts générés par les participants	111
Appendice D. Liste des énoncés bruts suite à la première standardisation.....	123
Appendice E. Données sur le modèle à trois grappes	126

Liste des tableaux

Tableau

1	Liste des énoncés générés par les participants	50
2	Moyennes du degré d'accord envers les énoncés de la Grappe 1 : Éléments pouvant être perçus comme internes et contrôlables.....	60
3	Pourcentage moyen de la responsabilité perçue face aux énoncés de la Grappe 1 : Éléments pouvant être perçus comme internes et contrôlables	61
4	Moyennes du degré d'accord envers les énoncés de la Grappe 2 : Éléments pouvant être perçus comme externes et incontrôlables	62
5	Pourcentage moyen de la responsabilité perçue face aux énoncés de la Grappe 2 : Éléments pouvant être perçus comme externes et incontrôlables	62
6	Indices de silhouette des énoncés de la Grappe 1 : Éléments pouvant être perçus comme internes et contrôlables.....	66
7	Indices de silhouette des énoncés de la Grappe 2 : Éléments pouvant être perçus comme externes et incontrôlables.....	67

Liste des figures

Figure

1	Analyse par grappes pour la solution conceptuelle à deux dimensions.....	58
2	Solution conceptuelle imagée	68
3	Grappes divisées selon le degré d'accord des participants en lien avec les énoncés, mis en lien avec l'importance qu'ils accordent aux finances	76
4	Grappes divisées selon le niveau de responsabilité que les participants attribuent aux énoncés, mis en lien avec l'importance qu'ils accordent aux finances	77

Remerciements

Aux deux acteurs qui furent essentiels pour la réalisation de cet essai doctoral, soit Michael Cantinotti, mon directeur de recherche, et Marie-Anne Ferlatte, mon amie et collègue doctorante en psychologie, un énorme merci.

Michael, merci pour ton grand soutien, ta minutie et ta patience. Nos nombreux échanges ont grandement contribué au développement de mon sens critique et de ma faculté à organiser une recherche rigoureuse.

Marie-Anne, je te remercie pour ta précieuse aide dans le volet statistique, ton écoute et ton talent de vulgarisatrice. Si la vie t'amène dans la direction de l'enseignement, je n'ai aucun doute que tu feras une formidable professeure. Notre parcours en parallèle aura permis le développement d'une belle amitié qui, j'en suis certaine, continuera de se tisser au fil du temps.

Je tiens également à remercier plusieurs superviseur(e)s en psychologie qui ont contribué indirectement à cet essai, en m'aidant à me développer et en m'épaulant dans les beaux moments, comme dans les instants plus difficiles; France Bédard, Caroline Charest, Victor-Olivier Hamel-Morasse et Marie-Claude Routhier, vous avez marqué mon parcours doctoral, et je garde en moi une parcelle de chacun(e) de vous.

Merci à tous mes proches, ami(e)s, membres de ma famille, collègues et anciens collègues, qui m'ont écoutée et accompagnée dans mes moments d'enthousiasme et de lassitude.

Enfin, un merci spécial à Ian Mercier, qui fut aux premières loges de cette démarche, et qui a contribué à ce projet en m'inspirant, en m'insufflant de la confiance et en me faisant des blagues spéciales.

Introduction

La faillite est une procédure qui permet à un individu de se libérer d'une ou plusieurs dettes, soit des montants d'argent empruntés à d'autres personnes ou regroupements de personnes, qu'il n'arrive plus à rembourser. Dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons plus particulièrement à la stigmatisation qui accompagne parfois ce processus et qui est un phénomène couramment étudié en lien avec celui-ci (Ali et al., 2015, 2016, 2017; Athreya, 2004; Chin et al., 2019; Efrat, 2005, 2006; Mols, 2012; Ryan, 1992; Sousa, 2013, 2017a, 2017b; Thorne & Anderson, 2006).

La stigmatisation représente le fait d'attribuer une caractéristique considérée comme indésirable à un individu ou un groupe d'individus, dans un contexte social particulier (Crocker et al., 1998). La littérature qui lie le processus de faillite et la stigmatisation a pris davantage d'expansion vers la fin des années 90, plus précisément autour d'un débat quant à l'explication de l'augmentation du nombre de faillites (p. ex., aux États-Unis) depuis l'après-guerre (Sousa, 2017a). Ce débat s'articulait entre autres autour du fait que cette augmentation puisse être attribuable à une diminution de la stigmatisation associée au phénomène de la faillite (Sousa, 2017a). En d'autres termes, certains auteurs ont proposé l'hypothèse que plus de gens auraient fait faillite dans les dernières décennies comparativement aux précédentes, car la procédure serait socialement moins condamnable, donc plus acceptable pour les individus (Buckley & Brinig, 1998; Efrat, 2005; Fay et al., 1998; Garrett, 2007). À l'inverse, certains auteurs ont évoqué le maintien

de la stigmatisation à l'égard de la faillite (Ali et al., 2015; Efrat, 2006; Farkas, 2007; Sousa, 2017b) et ont proposé des explications alternatives à l'augmentation du nombre de faillites au cours des dernières décennies, comme une démocratisation de l'utilisation du crédit, donc une plus grande accessibilité face à celui-ci et, par voie de conséquences, davantage de faillites (Athreya, 2004; Sommer, 1998) ou une nouvelle tendance chez les consommateurs à cumuler davantage de dettes par rapport à leur revenu annuel (Warren, 1997).

La stigmatisation associée à la faillite est représentée dans la littérature comme ayant des conséquences sur le plan professionnel (p. ex., une diminution de l'employabilité; Howell & Mason, 2015), social (p. ex., de l'exclusion sociale; Brennan & Gallagher, 2007; Klein & Looney, 2001) et psychologique (p. ex., de la honte; Thorne & Anderson, 2006). Le phénomène nous est alors apparu d'intérêt, dans l'optique de mieux le documenter afin de permettre une plus grande sensibilisation à ce propos. De plus, à notre connaissance, il n'a pas été étudié dans une population québécoise. Cet essai a donc pour objectif d'étudier davantage le phénomène de la stigmatisation associée à la faillite au Québec, afin de mieux comprendre le concept, mais également le profil des individus qui peuvent avoir tendance à stigmatiser ce sous-groupe de la population.

Pour ce faire, nous présenterons initialement l'état actuel des connaissances à ce sujet. Nous poursuivrons ensuite avec la description de la méthodologie employée dans le cadre de cette étude, ainsi que les résultats de la recherche. Enfin, la dernière partie ouvrira une

discussion sur les résultats de l'étude, ses limites et des perspectives pour de futures recherches sur la stigmatisation associée à la faillite.

Contexte théorique

Cette section vise à définir les principaux concepts de cette étude, soit la faillite, la stigmatisation et plus précisément la stigmatisation associée à la faillite. Dans le cadre de l'étude, nous nous intéressons plus particulièrement au concept de « faillite personnelle », et plus précisément aux perceptions que des personnes entretiennent vis-à-vis d'un individu faisant une faillite et non d'un regroupement d'individus (p. ex., une entreprise). Pour débuter, nous présenterons une définition de la faillite personnelle. Ensuite, afin d'alléger le texte, nous référerons toutefois au concept de « faillite » pour cibler les faillites vécues par des individus.

Cette partie de l'essai se divise en quatre sections principales. La première section porte sur la faillite (définition du processus, présentation de quelques statistiques, plus particulièrement au Canada et aux États-Unis, présentation d'hypothèses explicatives de l'augmentation du nombre de faillites dans certains pays occidentaux et enfin un bref historique du phénomène). Nous nous intéressons principalement à la littérature occidentale sur le sujet afin de faciliter les liens entre la théorie et la population que nous étudions. Par ailleurs, les hypothèses quant à la hausse du nombre de faillites dans certains pays occidentaux seront présentées pour situer le phénomène dans son histoire et son émergence. Nous nous intéressons toutefois plus particulièrement, dans le cadre de cette recherche, à la stigmatisation associée à la faillite personnelle. La seconde partie s'attarde ainsi essentiellement à la conceptualisation de la stigmatisation. La troisième partie

présente la littérature qui porte sur la stigmatisation associée à la faillite (présentation d'études qui appuient l'hypothèse d'une diminution ou du maintien de la stigmatisation associée à la faillite), ainsi que sur certaines variables associées au phénomène (attribution de responsabilité personnelle et familiarité). Cette partie se terminera par la présentation de certaines répercussions professionnelles, sociales et psychologiques que peuvent vivre les personnes qui sont stigmatisées face à leur faillite. Enfin, la quatrième partie présentera les hypothèses de recherche de cette étude.

Définition de la faillite personnelle

Le site gouvernemental Éducaloi (2020A), qui expose le droit en vigueur au Québec, définit la faillite personnelle comme une procédure permettant à un individu de se libérer d'une ou plusieurs dettes, soit de l'argent emprunté, qu'il n'arrive plus à rembourser à son ou ses créanciers, soit les prêteurs d'argent auxquels cet argent est donc dû. La faillite personnelle concerne majoritairement le crédit à la consommation, donc les biens non professionnels (p. ex., automobiles, meubles, vêtements, etc.). Ce type de crédit s'avère souvent risqué puisque la plupart des consommateurs y ont accès, mais n'ont pas forcément les liquidités nécessaires au remboursement de leur emprunt. Plus spécifiquement au Québec, la firme Raymond Chabot Grant Thornton affirme qu'en 2016 approximativement 29 % des motifs d'insolvabilité, soit l'incapacité de payer ses dettes, étaient liés à une utilisation excessive du crédit à la consommation et 20 % à une perte de revenu d'emploi.

Éducaloï (2020A) précise que la libération de la majorité des dettes s'effectue à travers la remise de certains biens personnels et le paiement de montants d'argent pour rembourser les créanciers, le tout pouvant régler la situation d'endettement en quelques mois si les étapes du processus de la faillite personnelle sont respectées. L'endettement, qui représente une accumulation de dettes, peut toutefois être réglé avec d'autres options que la faillite personnelle. En guise d'exemple, Éducaloï (2020B) évoque la consolidation de dettes, soit l'emprunt d'un seul montant d'argent auprès d'une institution financière pour rembourser l'ensemble des dettes, comme une autre avenue qui facilite la gestion des finances. Cet essai se concentrera toutefois sur la procédure de faillite personnelle.

Procédure générale de la faillite personnelle : insolvabilité et rôle du syndic

La prochaine section vise à définir le concept d'insolvabilité, qui précède la faillite personnelle, ainsi que le rôle joué par un syndic de faillite.

Insolvabilité

Au Québec, toujours selon Éducaloï (2020A, en ligne), l'insolvabilité est une condition pour faire une faillite personnelle. Pour être admissible à la procédure, une personne doit :

avoir des dettes d'une valeur de 1000 \$ ou plus, résider ou posséder des biens au Canada, ne pas déjà être en situation de faillite personnelle et se trouver dans l'une des situations suivantes: elle est dans l'impossibilité, pour une raison ou une autre, de payer ses dettes à la date prévue où elle a cessé de payer ses dettes ou ses factures courantes (factures d'électricité, de télécommunications, solde sur les cartes de crédit, etc.) ou la valeur de l'ensemble de tous les biens qu'elle possède (son actif) est inférieure à la valeur de l'ensemble de ses dettes (son passif).

Rôle du syndic dans la gestion de la faillite

Les individus qui envisagent de faire une faillite peuvent faire appel à un syndic pour les aider dans la gestion de celle-ci. Le rôle principal du syndic est d'effectuer une analyse de la situation financière et de faire des recommandations en lien avec celle-ci (Éducaloi, 2020A). Des alternatives à la faillite peuvent également être proposées (notamment une consolidation de dettes tel qu'évoqué précédemment). Si aucune autre solution n'est envisageable, le syndic pourra déterminer les biens que l'individu pourra conserver et ceux qu'il devra remettre pour rembourser ses dettes. Durant le processus, les individus doivent assister à deux rencontres de consultation obligatoires prévues par la loi et durant lesquelles ils sont conseillés sur « l'utilisation d'un budget, les premiers indices d'insolvabilité et l'utilisation du crédit » (Éducaloi, 2020A, en ligne). Ensuite, ils reçoivent une aide pour comprendre les raisons de leur surendettement et les solutions qui s'appliquent à eux. Selon les règles générales sur la faillite et l'insolvabilité (Gouvernement du Canada, 2020), seul un syndic spécialisé en insolvabilité est autorisé à officialiser une faillite.

Quelques statistiques liées à la faillite

Au Canada, le nombre de faillites a varié considérablement entre 1987 et 2019. Les statistiques du Bureau du Surintendant des faillites du Canada (2020)¹ rapportent un taux de croissance du nombre de faillites de 350 % entre 1987 et 2009. Le nombre de faillites

¹ Les données ont été consultées dans un fichier Excel de statistiques qui contient les volumes et passifs annuels de faillites des consommateurs au Canada et les volumes et passifs annuels des faillites de consommateurs ventilées par sexe et âge au Canada, le tout à partir de 1987.

aurait ensuite diminué, mais une augmentation de plus de 151 % serait néanmoins présente entre 2009 et 2014, indiquant ainsi une hausse globale de ce phénomène avec le passage du temps. Depuis 2014, toujours selon la même source, près de 40 000 Québécois demanderaient annuellement l'aide d'un syndic de faillite pour gérer leurs dettes.

Une augmentation du nombre de faillites serait également présente aux États-Unis (Athreya, 2004; Beraho, 2008; Livshits et al., 2010) après la seconde guerre mondiale (Skeel, 2003). Entre 1946 et 1967, le nombre de faillites aurait augmenté un peu plus de vingt fois (Sousa, 2017a). Depuis 2008, près d'un million d'États-Uniens feraient faillite annuellement (American Bankruptcy Institute, 2016, cité dans Chin et al., 2019). Le nombre de faillites aurait ensuite continué d'augmenter. Entre 1983 et 2003, il y aurait eu une augmentation de 560 % du nombre de faillites (Braucher, 2003).

Hypothèses proposées dans la littérature quant à l'augmentation du nombre de faillites

En considérant l'augmentation globale du nombre de faillites en Amérique du Nord, ainsi que les liens socioéconomiques qui unissent le Canada et les États-Unis, nous croyons pertinent de présenter certaines hypothèses découlant de travaux menés sur des populations résidant aux États-Unis. Également, il existe considérablement moins d'études qui portent sur ces aspects au Canada. Nous évoquerons ainsi dans cette section des études de différents pays occidentaux, mais majoritairement en provenance des États-Unis.

Frade (2012) soulève que l'augmentation considérable du nombre de faillites aux États-Unis depuis les années 60 pourrait s'être faite en parallèle à la forte croissance économique de cette même période, qui aurait à son tour contribué à une libéralisation des habitudes de vie des États-Uniens (p. ex., davantage de consommation de biens matériels). Athreya (2004) évoque, quant à lui, deux autres hypothèses soulevées dans la littérature pour expliquer l'augmentation du nombre de faillites aux États-Unis: d'abord, une plus grande disponibilité du crédit à la consommation, mais également des améliorations technologiques dans les méthodes de paiement, favorisant ainsi l'utilisation de cartes de crédit. À cet effet, une étude réalisée par Option Consommateurs évoque qu'au Canada, en 2008, les paiements en argent comptant représentaient 47,7 % des volumes de transactions, alors qu'ils auraient diminué à 29,8 % en 2017 (Option consommateurs, 2019). Les résultats de cette étude illustrent ainsi la croissance importante des méthodes technologiques de paiement.

Jones et Zywicki (1999) évoquent d'autres hypothèses explicatives de l'augmentation du nombre de faillites aux États-Unis, mais plus précisément pour la période des années 90. Ils nomment d'abord la prolifération des publicités d'avocats sur la procédure de la faillite, ce qu'ils décrivent comme pouvant avoir eu comme effet de réduire les coûts, en termes de temps et d'énergie, pour trouver un avocat spécialisé en faillite. Ces publicités, dans lesquelles les avocats tenaient un discours dédramatisant, auraient également pu contribuer à diminuer le sentiment de honte des clients à recourir à la procédure de la faillite (Jones & Zywicki, 1999). Les auteurs soulèvent également d'autres

formes de publicisation qui auraient pu contribuer à améliorer publiquement l'acceptation du processus de faillite, notamment le fait que certains politiciens ou divertisseurs télévisuels parlaient eux-mêmes de leurs faillites passées.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs auteurs suggèrent qu'une hausse du nombre de faillites puisse être attribuable à une baisse des coûts sociaux associés à ce processus, soit une diminution de la stigmatisation (Buckley & Brinig, 1998; Efrat, 2005; Fay et al., 1998; Garrett, 2007). Nous reviendrons davantage sur cet élément dans une section ultérieure.

Historique de la faillite

D'un point de vue historique et selon la loi romaine, la faillite était une procédure imposée aux débiteurs délinquants par les créanciers (Luckett, 1988). Si on s'attarde à la définition d'un dictionnaire commun de la langue française comme le Larousse (2020A), le terme « débiteur » provient du latin *debitor* ou *debere* qui signifie « devoir »; le débiteur est donc « une personne tenue d'exécuter un paiement, une prestation à l'égard d'une autre » (Larousse, 2020A, en ligne), soit à l'égard du créancier. Luckett (1988) stipule qu'à l'origine, les débiteurs délinquants étaient considérés comme des fraudeurs qui méritaient une punition sévère. L'auteur suggère toutefois que de nos jours, les gens considéreraient davantage la faillite comme envisageable puisque les lois qui y sont relatives seraient moins sévères.

En langue anglaise, le terme *bankruptcy* renvoie à la faillite et tire ses racines latines dans les mots *bench* et *break*, le terme *bench* renvoyant à l'expression *workbench* qui signifie « table de travail », et le terme *break* qui signifie « briser »; ainsi, sous la loi romaine, on brisait littéralement la table de travail du débiteur délinquant pour le punir et l'empêcher momentanément de générer des revenus, mais également pour montrer l'exemple aux autres et les dissuader d'en faire de même (Luckett, 1988).

Le paragraphe qui suit présente des éléments évoqués dans la revue historique de Frade (2012) à propos du processus de faillite. Les lois nord-américaines sur la faillite personnelle puissent leur origine au cours du XIV^e siècle, en Italie, et seraient considérées comme une conséquence de l'intense développement commercial qui survenait alors dans des villes comme Florence, Gênes, Milan et Venise. La faillite représentait alors une suspension des paiements d'un commerçant qui n'avait plus de liquidités, puis s'ensuivait une enquête pour vérifier si ce dernier était suspecté d'être un fraudeur. L'auteure stipule toutefois que ce serait en 1542, durant le règne d'Henry VIII, que la première loi anglaise relative à la faillite serait passée, et ce, initialement pour les acteurs du marché financier. Les débiteurs étaient alors généralement presque traités comme des criminels, et ceux qui fraudaient étaient sous la menace de l'emprisonnement, alors que les cas les plus extrêmes pouvaient mener à une sentence de mort. Ce ne serait qu'approximativement trois siècles plus tard, avec le *Bankruptcy Code* de 1898, que la faillite fut pour la première fois considérée comme un départ à neuf pour les individus.

Traitement à l'égard des débiteurs qui font une faillite

Toutes les sociétés auraient un point de départ similaire quant au principe de dettes à l'égard d'une autre personne : les débiteurs seraient considérés comme fautifs, malhonnêtes et méritant une punition importante (Tabb, 1995). L'emprisonnement à la suite d'une faillite était d'ailleurs une pratique en vigueur aux États-Unis jusqu'à la moitié du XIX^e siècle (Tabb, 1995). Ce n'est qu'après 1820 que certains états américains auraient aboli l'emprisonnement pour les dettes, sauf pour les cas exceptionnels de fraude (Frade, 2012).

L'un des premiers textes écrits référant aux châtiments proviendrait d'écrits retracés en Inde et évoquerait qu'il était permis au créditeur de couper l'oreille ou l'œil d'un débiteur, voire même de le tuer, lorsqu'il ne respectait pas son engagement quant au remboursement de sa dette (Frade, 2012). Toujours selon la même auteure, la loi hébraïque, quant à elle, pouvait condamner un débiteur insolvable à six ans d'esclavage au service de son créditeur. Traditionnellement, l'humiliation publique des débiteurs aurait été davantage pratiquée pour maintenir une cohésion sociale et dissuader les gens d'emprunter de l'argent à autrui (Frade, 2012). L'auteure évoque d'ailleurs différents exemples d'humiliations publiques ou de conséquences perceptibles par la société : porter un panier sur la tête dans l'ancienne Grèce, devenir l'esclave d'un créditeur à Rome, être forcé de s'asseoir sur une roche foncée dans les citées italiennes, ou encore porter une cape verte en public et subir une annonce publique de sa faillite dès son entrée en vigueur (sous la loi française aux alentours du XV^e siècle).

Frade (2012) évoque, enfin, que malgré une plus grande acceptation du processus de faillite de nos jours et la fin des traitements plus drastiques évoqués ci-dessus (notamment, l'exécution), les conséquences auraient progressivement été remplacées par une forme d'« exécution » de la qualité personnelle d'un individu faisant une faillite. Ainsi, les châtiments physiques auraient cessé, mais la stigmatisation pourrait être considérée comme une conséquence sociale qui perdure (Sousa, 2017a).

Lien entre la religion et les dettes. Sousa (2013) souligne que la doctrine de la majorité des religions vis-à-vis les dettes est qu'on devrait les éviter et que la faillite serait considérée comme une faute morale. Efrat (2006) souligne que ces enseignements religieux ont eu une influence importante sur les durs traitements faits envers les débiteurs qui ne respectaient pas leurs obligations financières durant la moitié du XIX^e siècle.

Frade (2012) évoque qu'historiquement, les pays de religion protestante sont moins aversifs au risque économique et plus favorables à l'entrepreneuriat, en le considérant comme un moteur intéressant du développement économique. Cette culture économique aurait alors favorisé l'expansion du crédit et le développement de procédures légales pour gérer les cas de surendettement, en considérant davantage la faillite comme un « nouveau départ ». À l'inverse, l'auteure amène que dans les pays de tradition catholique, la vulgarisation quant au crédit se serait fait plus tardivement et aurait été accompagnée d'une forte connotation morale, connotation qui aurait à son tour teinté le développement

des procédures légales à l'égard des débiteurs fautifs. La faillite aurait ainsi été davantage considérée comme une phase de « réhabilitation ».

Conceptualisation de la stigmatisation

La stigmatisation est le fait d'attribuer une caractéristique considérée comme indésirable à un individu ou un groupe d'individus, dans un contexte social particulier (Crocker et al., 1998). Le terme *stigmate(s)*, soit la racine de l'expression *stigmatisation*, proviendrait du latin *stigmata*, qui signifie « marques faites au fer » (Larousse, 2020B). L'expression renvoie donc à des marques durables (p. ex., sur la peau, sur la réputation, etc.). Le verbe *stigmatiser*, quant à lui, indique le geste « d'imprimer sur le corps de quelqu'un une marque indélébile à titre de châtiment », mais peut également renvoyer à la « dénonciation ou la critique publique de quelqu'un ou d'un acte que l'on juge moralement condamnable ou répréhensible » (Larousse, 2020C, en ligne).

Traditionnellement, le concept de stigmatisation fut davantage étudié en lien avec la santé mentale ou des conditions comme le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) (Pescosolido & Martin, 2015). La recherche s'est à la fois intéressée aux conséquences sociales et psychologiques de la stigmatisation, mais s'est également penchée sur les issues positives possibles (Shih, 2004), notamment le développement de la résilience. Plus largement, différentes études au cours des deux dernières décennies ont exploré les effets de la stigmatisation, notamment sur les résultats scolaires, l'estime de soi, et la santé globale (Major & O'Brien, 2005).

Ryan (1992) définit la stigmatisation par le fait de discréder une caractéristique personnelle et de l'associer à une différence indésirable, en référence à la norme sociale attendue. Link et Phelan (2001) opérationnalisent quant à eux la stigmatisation selon quatre composantes qu'ils jugent essentielles : une distinction et un étiquetage de l'aspect qui est considéré comme différent, l'association de cette différence à des stéréotypes ou attributions négatives, une séparation entre « nous » et « eux », ainsi que la conséquence d'expérimenter une perte de statut social et de la discrimination. Par stéréotypes, nous entendons des caractéristiques attribuées de façon rigide à un individu ou un groupe d'individus, qui représentent des généralisations (Jones & Colman, 1996).

L'étude de Pescosolido et Martin (2015) a établi une liste de mots utilisés dans la recherche pour définir la stigmatisation. Les auteurs ont ressorti différents concepts de base pour représenter la stigmatisation, notamment la notion d'étiquette, les stéréotypes et la discrimination. Les auteurs ont également soulevé que différentes caractéristiques humaines peuvent être stigmatisées (p. ex., le physique, le caractère, le statut, etc.). La stigmatisation peut ainsi à la fois concerter des éléments identitaires (p. ex., genre, ethnie, etc.) et comportementaux (p. ex., habitudes de dépenses), le dernier type étant basé sur une idée que le comportement est contrôlable par l'individu. La faillite personnelle serait principalement associée à cette seconde forme de stigmatisation (Mols, 2012), l'auteure soulignant que les comportements peuvent être perçus comme contrôlables/incontrôlables ou volontaires/involontaires, ce qui tend à orienter la réponse sociétale vers de l'antipathie ou de la compassion. Par exemple, un comportement perçu comme incontrôlable et

involontaire (p. ex., une maladie) entraînera davantage de la compassion. En revanche, un comportement perçu comme contrôlable et volontaire (p. ex., des dépenses excessives) entraînera plutôt de l'antipathie. Cet aspect sera abordé davantage dans la section intitulée « Responsabilité individuelle et perception de contrôle associé à la faillite ».

Goffman (1963), quant à lui, a conceptualisé la stigmatisation en trois catégories, la première étant liée à l'apparence physique, la seconde à l'ethnie et la troisième aux conduites, les conduites des individus devenant stigmatisées lorsque ceux-ci posent des actions intentionnelles (ou perçues intentionnelles) qui violent les lois ou les normes de la société. Dans cette définition, l'auteur met de l'avant la notion de responsabilité individuelle. La perception de la responsabilité aurait donc un effet sur la stigmatisation à l'égard d'une personne.

Pour terminer, mentionnons qu'une manière de découper conceptuellement l'étude de la stigmatisation consiste à séparer le domaine entre trois grandes approches (Hatzenbuehler, 2016) : (a) celles qui portent sur les processus individuels à travers lesquels la stigmatisation s'opère; (b) celles qui s'intéressent aux interactions entre les personnes sujettes de la stigmatisation et celles qui les stigmatisent; et (c) celles qui sont orientées sur les structures macrosociales qui renforcent ou, à l'inverse, atténuent la stigmatisation. Cette recherche s'inscrit dans la première approche.

Stigmatisation et faillite

Le concept de stigmatisation, également lorsqu'associé à la faillite, peut être défini comme une « différenciation indésirable » (Ryan, 1992) comparativement à la population générale. Les recherches de Baron (2015) révèlent qu'à travers l'histoire, de multiples définitions de la stigmatisation associée à la faillite renvoient à la honte et au discrédit. Une étude de Ali et al. (2017) a également évoqué un lien entre la faillite et la honte, l'embarras, l'humiliation et la disgrâce. Baron (2015) soulève quant à lui une association traditionnelle entre la faillite et une perception d'inadéquation morale, cette inadéquation renvoyant entre autres à une perception de mauvaise gestion des finances personnelles chez les personnes faisant ou ayant fait une faillite. Sousa (2013) abonde dans le même sens en précisant que la notion de moralité fait partie du processus de la faillite puisque le débiteur ne parvient pas à rembourser ses obligations financières, ce qui serait socialement répréhensible.

Sousa (2013) souligne que différents facteurs peuvent contribuer à ce que la culture stigmatise le principe de dettes irrécupérables : l'historique de traitement punitif à cet égard, tel qu'évoqué précédemment, le rôle de la religion qui stipule que le statut de débiteur devrait être évité à tout prix, et enfin l'autonomie et l'individualisme économique associant l'échec financier à des valeurs et efforts personnels. Singh, Corner et Pavlovich (2015) soulignent que la stigmatisation associée à l'échec entrepreneurial varie d'une culture à l'autre, spécifiant que les États-Unis seraient par exemple davantage ouverts à

l'échec que les pays européens. Lee, Peng et Barney (2007) soulignent à cet effet que la tolérance à l'échec d'un pays sera plus faible s'il y a une culture d'aversion au risque.

Sousa (2017b) souligne aussi que les États-Uniens ont une tendance globale à adhérer au concept de méritocratie économique, ce qui signifie que l'on mérite son statut économique. En d'autres termes, des difficultés financières personnelles peuvent être rapidement attribuées à un échec personnel ou des limitations. Ainsi, considérant les valeurs traditionnelles américaines qui prônent le travail, la responsabilité et la moralité, nous pouvons comprendre la stigmatisation associée à la faillite comme la résultante d'une contradiction avec ces mêmes valeurs (Sousa, 2017b).

En Australie, l'étiquette de faillite aurait une connotation répréhensible sur le plan moral (Howell & Mason, 2015). L'étude de ces auteurs se veut une exploration de la façon dont la loi australienne renforce la stigmatisation associée à la faillite, de façon informelle, en raison de l'accès public et permanent aux banques de données des personnes ayant fait une faillite. Par ailleurs, une étude de Ali et al. (2017) indique que le terme « stigmatisation » ne reflète pas bien la complexité des attitudes des Australiens face à la faillite. Ils précisent que la plupart des Australiens n'ont pas une vision rigide et sans équivoque de la faillite, mais qu'au contraire ils expriment à la fois de la désapprobation et de la sympathie envers les personnes qui font une faillite. Les auteurs stipulent que de nombreux Australiens ont plutôt du ressentiment à l'égard des « faillites coupables », soit des personnes qui utiliseraient le processus de la faillite pour fuir des difficultés

financières ou pour faciliter un style de vie extravagant. Ainsi, la notion de responsabilité dans les causes de la faillite est importante à considérer, tel que nous l'avions évoqué précédemment. Enfin, en Angleterre, le taux de faillites serait plus bas qu'au Canada et aux États-Unis et le phénomène serait mieux perçu (Ali et al., 2017).

Dans un autre ordre d'idées, Howell et Mason (2015) précisent que la stigmatisation associée à la faillite possède une forte dimension sociale, les auteurs soulignant que cela peut particulièrement affecter la qualité des relations interpersonnelles, notamment avec les amis et la famille. Les auteurs évoquent également une dimension économique, si l'on perçoit l'individu faisant une faillite comme un « joueur » dans le système économique; ce dernier, à la suite d'une faillite, peut éprouver de la difficulté à se trouver un emploi, obtenir du crédit et accéder à certaines positions sociales impliquant des responsabilités. Nous reviendrons toutefois sur les conséquences de la stigmatisation associée à la faillite dans une section ultérieure.

Chin et al. (2019) amènent quant à eux un lien entre la stigmatisation associée à la faillite et les circonstances qui peuvent mener à une faillite. Les auteurs soulignent différents stéréotypes qui ressortent dans la littérature à cet effet (p. ex., l'entrepreneur extravagant qui s'endette pour vivre une vie de luxe ou la personne qui fait faillite après faillite, accumulant des dettes et faisant faillite dès qu'un créateur réclame un paiement). D'autres études associent la faillite à une perception sociale d'échec personnel (Ali et al., 2015; Farkas, 2007) ou à du déficit en littératie financière (Gathergood, 2012;

Ramsay, 2012), soit une caractéristique qui renvoie à un manque de connaissances au niveau des finances.

Dans la même optique, une étude de Ali et al. (2017) réalisée en Australie visait à explorer le processus de faillite et ses causes. Les résultats de cette étude ont révélé que 33 % des participants estimaient que le manque de contrôle sur soi était la principale raison pour laquelle une personne développe des dettes irrécupérables, alors que 22 % ont plutôt nommé l'extravagance ou l'avarice. Les autres participants ont sélectionné des causes externes : 20 % auraient nommé les publicités et l'accès facile au crédit, 16 % l'augmentation du coût de la vie et 10 % le fait de ne pas avoir mis d'argent de côté pour les urgences. Ensuite, 65 % des participants ont approuvé l'énoncé stipulant que les personnes qui font une faillite gèrent mal leurs finances et 16 % ont approuvé l'énoncé stipulant que les personnes qui ont fait faillite sont paresseuses ou malhonnêtes/indignes de confiance. Un total de 31 % des participants ont toutefois approuvé l'énoncé stipulant que les personnes qui ont fait faillite méritent de la sympathie et 24 % ont approuvé le fait qu'elles soient malchanceuses. Enfin, 53 % des participants ont appuyé l'énoncé évoquant que les Australiens croient généralement que les personnes qui ont fait faillite sont extravagantes ou cupides.

Toujours en référence aux résultats de l'étude d'Ali et al. (2017), il s'avère que les hommes ont davantage tendance à citer des attributs personnels comme causes de la faillite, alors que les femmes tendent plutôt à évoquer des conditions socioéconomiques.

Également, les personnes qui ont elles-mêmes déjà fait une faillite sont moins critiques envers les personnes qui ont fait une faillite. Cet aspect sera davantage abordé dans la section « Familiarité avec la faillite ». Ce résultat nous a d'ailleurs amenés à sélectionner, pour la présente étude, un échantillon d'individus qui n'ont jamais fait de faillite. Nous voulions ainsi éviter ce biais.

Dans la même veine, Chin et al. (2019) ont souligné que les gens plus éduqués ont tendance à évaluer les personnes qui font une faillite comme dégageant moins de sens moral et de chaleur humaine. Les auteurs ont également relevé que les femmes ont tendance à avoir des perceptions moins négatives à l'égard des personnes qui font faillite lorsque les circonstances les ayant menées à celle-ci étaient médicales et/ou liées à des difficultés familiales ou d'emploi. Pour investiguer cette différence au niveau des sexes, nous avons exploré la littérature sur la stigmatisation associée à d'autres conditions. Une étude s'étant intéressée à la stigmatisation des professionnels de la santé envers leurs patients (Lauber, Nordt, Braunschweig, & Rössler, 2006) a révélé que les femmes avaient tendance, comparativement aux hommes, à percevoir leurs patients ayant des diagnostics en santé mentale comme moins socialement perturbés et plus compétents. Austen et Griffiths (2019), qui s'intéressent à la stigmatisation des hommes et des femmes envers les troubles alimentaires, rapportent que les hommes auraient davantage tendance à stigmatiser les gens qui présentent un tel diagnostic. Les auteurs proposent que les différences entre les sexes, dans la stigmatisation, puissent être issues des différences dans la socialisation des hommes et des femmes en lien avec les normes masculines et

féminines. Plus précisément, les auteurs nomment que les hommes seraient moins enclins à stigmatiser des conduites perçues comme masculines, et vice-versa.

Sousa (2013) souligne enfin que la littérature sur la stigmatisation associée à la faillite semble s'être répartie, au fil des décennies, en deux principales catégories : d'un côté, les tenants du fait que la stigmatisation à cet effet existe encore à ce jour, et d'un autre côté, ceux qui stipulent que la stigmatisation aurait considérablement diminué au fil des décennies, ce qui expliquerait un plus grand nombre de faillites. La prochaine section se veut ainsi un éclaircissement à propos de ces deux positions.

Études rapportant une diminution de la stigmatisation associée à la faillite

Comme précédemment indiqué, il est possible que l'augmentation du nombre de faillites ait un lien avec l'hypothèse de la diminution de la stigmatisation. L'une des premières études s'intéressant aux facteurs sociaux pouvant expliquer l'augmentation du nombre de faillites aux États-Unis fut celle de Buckley et Brinig (1998). Selon les résultats de leurs analyses de régression, les variables économiques et légales n'étaient pas suffisantes pour expliquer l'augmentation du nombre de faillites dans les années 80. Les variables sociales étaient toutefois plus importantes comme facteurs explicatifs (religion, âge et taux de divorce). Les auteurs ont alors conclu que le nombre de faillites était plus élevé lorsque les sanctions sociales étaient moins fortes (p. ex., moins de réprimandes en lien avec la religion, divorces plus socialement acceptables, etc.). Les auteurs n'ont donc pas pu statuer sur une diminution de la stigmatisation, mais se sont prononcés sur une

association possible entre l'augmentation du nombre de faillites et une diminution des sanctions sociales. Fay et al. (1998) ont également testé l'hypothèse d'une augmentation du nombre de faillites en parallèle à une diminution de la stigmatisation. Les auteurs ont conclu que la désapprobation sociale face à la faillite avait diminué et ont attribué cette diminution à une augmentation du nombre de faillites chez les ménages.

Efrat (2006) a quant à lui analysé le contenu de 176 articles publiés dans le *New York Times* entre 1864 et 2002 à propos de la faillite afin d'évaluer l'évolution de la perception sociale à ce propos. L'auteur a découvert qu'avant 1960, les journalistes référaient au concept de la faillite en des termes davantage négatifs qui pouvaient évoquer la tricherie, l'escroquerie et la malversation. L'auteur soulève qu'à compter de 1960, approximativement, les journalistes adoptaient une position plus positive face à la faillite, caractérisant les gens qui passent par ce processus comme étant pauvres et dans le besoin, et comme travaillant fort ou comme étant dans une lutte. Cette étude suggère que la stigmatisation associée à la faillite serait moins importante qu'autrefois.

Enfin, une certaine diminution de la stigmatisation est soulevée dans la littérature en raison d'une plus grande tolérance face aux dettes et à l'utilisation du crédit (Buckley & Brinig, 1998), pouvant ainsi expliquer, selon certains auteurs, l'augmentation du nombre de faillites personnelles à travers le monde (Buckley & Brinig, 1998; Garrett, 2007). Efrat (2005) souligne également à cet effet la possibilité d'une meilleure perception du public

quant à la faillite ainsi qu'une diminution sociale des croyances religieuses, qui tendent généralement à dénoncer le fait de ne pas rembourser ses dettes.

Études remettant en question l'hypothèse de la diminution de la stigmatisation en lien avec la faillite

La vision d'une diminution importante ou d'une perte de la stigmatisation ne semble pas partagée par tous les auteurs, tel que mentionné précédemment. Aux États-Unis, la *BACPA* (Bankruptcy Abuse Prevention and Consumer Protection of Act of 2005, vu dans Sullivan, Warren, & Westbrook, 2006) pointe, comme possibles raisons d'une augmentation du nombre de faillites, l'instabilité professionnelle, l'augmentation du nombre de divorces et l'augmentation du prix des maisons.

Une étude de Sousa (2017b) évoque une augmentation de la stigmatisation associée à la faillite à travers le temps, aux États-Unis. L'auteur précise que cette augmentation se serait faite en parallèle à une augmentation du nombre de faillites entre 1977 et 2016. Ali et al. (2015), quant à eux, soulèvent que la population générale accepterait davantage le processus de faillite comme étant parfois nécessaire et utile, mais qu'il y aurait néanmoins une perpétuation de la stigmatisation qui y est associée.

Par ailleurs, une étude de Sousa (2017a) s'est intéressée à un échantillon d'États-Uniens ayant participé au Biannual General Social Survey (GSS) conduit par le National Opinion Research Center (NORC) à l'Université de Chicago. Cette enquête couvre différents sujets tels que la liberté civile, le crime et la violence, la tolérance entre

différents groupes culturels, le bien-être psychologique, le stress et les événements traumatisques, etc. En lien avec la faillite, les sondeurs ont demandé aux participants s'ils croyaient qu'une personne a le droit de mettre fin à sa vie si elle a fait une faillite. Sousa (2017a) précise que la question de l'enquête n'a pas spécifié ce que l'expression « faire faillite » signifiait et souligne donc par le fait même que la question pouvait induire différentes représentations chez les participants (p. ex., être actuellement dans un processus de faillite, avoir des dettes sévères et être dans l'impossibilité de les rembourser, avoir un revenu insuffisant pour rembourser ses dettes ou avoir des revenus et biens inférieurs à la totalité des dettes). L'auteur souligne toutefois que nous pouvons supposer que le fait d'associer la faillite au suicide, dans la question, puisse néanmoins laisser sous-entendre que les difficultés financières soient comprises comme étant assez sévères puisqu'elles pourraient entraîner un tel comportement.

Sousa (2017a) a alors considéré qu'une réponse affirmative (« oui ») à la question présentée ci-dessus pouvait refléter la honte, la stigmatisation et l'embarras qu'une personne surendettée qui fait une faillite pourrait ressentir. L'auteur stipule que la question était construite pour s'intéresser davantage à la stigmatisation associée à la faillite, qu'au suicide, puisqu'il n'était pas demandé aux participants si eux-mêmes se suicideraient ou auraient des pensées suicidaires en raison de leur propre surendettement. La question fut posée à la population dans différents sondages publiés entre 1977 et 2016. Globalement, à travers les années, 91,25 % auraient répondu « non » et 8,75 % auraient répondu « oui ». Afin de déterminer si la stigmatisation associée à la faillite a changé à travers le temps,

l'auteur a pris en compte le ratio annuel de faillites aux États-Unis dans sa modélisation statistique, avec comme variable dépendante le suicide à la suite d'une faillite. En résultante, l'association entre la stigmatisation associée à la faillite et le passage du temps était particulièrement élevée, puisqu'il s'est avéré que la stigmatisation avait augmenté. Plus précisément, 6,57 % des participants répondaient à l'affirmative à la question en 1983, 9,33 % en 1994, 11,27 % en 2004 et enfin 12,12 % en 2014. Sousa (2017a) ajoute que cette augmentation de la stigmatisation se ferait également en parallèle avec l'augmentation du nombre de faillites aux États-Unis.

L'étude de Sousa (2017a) a également permis de soulever un lien entre la classe sociale et le fait de répondre « oui » à la question mettant en lien le suicide et la faillite. Plus précisément, l'étude de cette variable a permis d'identifier que plus une personne possédait un statut social élevé, basé sur des variables telles que le revenu, le niveau d'éducation, le niveau de prestige associé à une occupation professionnelle et l'identification à une classe sociale, plus elle avait tendance à approuver l'idée qu'une personne puisse avoir le droit de commettre un suicide en raison de difficultés financières importantes. L'auteur évoque que l'endettement sévère peut alors remettre en question le sens de l'identité sociale des individus de classe sociale élevée au point où ils pourraient accepter le suicide comme solution. Sousa (2017a) stipule également que cela pourrait être un reflet de la honte, de la stigmatisation et de l'embarras associé aux dettes sévères.

Enfin, Ali et al. (2015) parlent également d'une association encore d'actualité aux États-Unis entre la faillite et une indication d'échec, malgré une grande valorisation de l'entrepreneuriat et une acceptation des risques financiers associés. Ces auteurs s'accordent néanmoins sur une augmentation des faillites et une certaine diminution de la stigmatisation. Ils encouragent les discussions à propos de la hausse du niveau d'endettement moyen par foyer. En effet, cette facilité d'accès au crédit peut contribuer à percevoir la faillite comme étant un phénomène davantage social que simplement moral.

Selon Sommer (1998), l'argument véhiculé dans la littérature quant à une diminution de la stigmatisation comme facteur explicatif de l'augmentation du nombre de faillites serait un raisonnement circulaire. L'auteur nomme comme explication alternative à la diminution de la stigmatisation que le nombre de faillites pourrait avoir augmenté en raison d'une démocratisation du crédit, donc une plus grande accessibilité, ainsi qu'une plus grande proportion de familles états-uniennes qui vivent à la limite de leur capacité financière. Warren (1997) explique également l'augmentation du nombre de faillites par un autre facteur que la diminution de la stigmatisation, l'auteur proposant que les dettes des consommateurs ont commencé à dépasser leurs revenus annuels. Athreya (2004) nomme quant à lui que la stigmatisation relative à la faillite serait encore présente et pourrait jouer un rôle quant à la décision d'un consommateur de faire une faillite.

Responsabilité individuelle et perception de contrôle associé à la faillite

Tel qu'évoqué précédemment, Goffman (1963) nomme que les conduites des individus deviennent stigmatisées lorsque ceux-ci posent des actions intentionnelles (ou perçues intentionnelles) qui violent les lois ou les normes de la société, ce qui implique donc la notion de responsabilité individuelle ou de contrôle sur la situation (Mols, 2012). Chin et al. (2019) vont dans le même sens en soulignant avoir observé que les gens qui font faillite et qui sont perçus comme ayant moins de contrôle sur leur situation seraient moins stigmatisés. À l'inverse, ils seraient davantage stigmatisés lorsqu'on leur attribue un plus grand degré de contrôle face aux événements qu'ils vivent.

Howell et Mason (2015) rappellent qu'il y a très peu d'évidence de faillites qui sont déclarées en tant que fraude, les auteurs précisant au contraire qu'il y a davantage d'évidence d'individus qui entrent dans le processus de faillite en ayant des regrets, un sentiment de honte et en considérant le processus comme un dernier ressort. Les auteurs soulignent néanmoins qu'il y a une présupposition sociale que les personnes qui font ou ont fait une faillite ont moins le sens de la responsabilité, ont moins de sens moral et ont une plus grande propension à voler ou frauder. Howell et Mason soulignent pourtant qu'il peut s'avérer difficile d'attribuer des caractéristiques personnelles particulières aux gens qui font ou ont fait une faillite puisque les caractéristiques de ces mêmes personnes, ainsi que les circonstances qui les ont amenées au processus de faillite, sont grandement variables (p. ex., perte d'emploi, perte de revenus, utilisation excessive du crédit, conflit domestique, maladie ou absence d'assurance maladie).

La théorie du contrôle coupable (Alicke, 2000), qui sous-tend que le blâme porté sur une personne serait corrélé au contrôle perçu de cette personne face à la situation, peut-être applicable à la faillite. Selon cette théorie, une personne qui serait perçue comme ayant volontairement accumulé des dettes serait plus blâmée qu'une personne qui aurait contracté des dettes en raison de circonstances hors de son contrôle (Chin et al., 2019). Les résultats de cette étude ont d'ailleurs révélé que les personnes qui faisaient une faillite en raison de problèmes de santé étaient cotées par les participants comme étant davantage chaleureuses, compétentes, et comme ayant un plus grand sens de la moralité que les personnes qui avaient fait faillite en raison de dépenses incontrôlées. Enfin, les répondants qui estimaient que toutes les circonstances menant à une faillite peuvent être contrôlables avaient tendance à évaluer les personnes qui font faillite d'une façon plus négative.

Dans une étude de Cusin et Maymo (2016), il fut soulevé que des conseillers qui évaluaient la possibilité qu'un entrepreneur post-faillite puisse avoir une seconde chance pour emprunter et redémarrer une entreprise cherchaient à savoir si l'échec était dû à une mauvaise gestion ou des facteurs externes. En d'autres termes, ils cherchaient à évaluer si l'échec était attribuable à des facteurs internes ou externes. S'il s'agissait d'une erreur de gestion passée, les conseillers considéraient le dossier comme risqué et peu rassurant et cela pouvait affecter leur décision d'accorder une seconde chance à un entrepreneur.

Familiarité avec la faillite

Chin et al. (2019) ont supposé, en référence à la littérature sur la stigmatisation associée à la faillite, que le fait d'avoir soi-même vécu une faillite ou de connaître une personne ayant fait une faillite, serait associé à des attitudes moins négatives envers le processus de faillite. Les auteurs ont donc voulu eux-mêmes évaluer cet aspect, mais n'ont pas pu dégager de lien entre ces variables dans leur première étude, malgré la littérature qui allait dans ce sens (Gross & Souleles, 2002; Scholnick, 2011). Dans leur seconde étude, issue du même article, ils ont toutefois remarqué que la familiarité avec le concept tendait à réduire la stigmatisation. Cette étude examinait la perception des participants à propos de certaines caractéristiques chez les personnes qui ont fait une faillite, soit la chaleur humaine qu'ils dégagent, leur moralité ainsi que leur compétence. On demandait aux participants de décrire une personne qui fait une faillite en l'évaluant selon des adjectifs associés aux trois catégories évoquées ci-dessus : la moralité (p. ex., responsable vs irresponsable, digne de confiance ou non, éthique ou non-éthique, etc.), la compétence (p. ex., intelligent ou non, compétent ou incompétent, etc.) et la chaleur humaine (chaleureux ou froid, appréciable ou non). Dans cette étude, la familiarité avec la faillite a ainsi été liée à des qualificatifs davantage positifs. Une étude de Anagnostopoulos et Hantzi (2011) se situe dans un autre registre, soit la distance sociale face aux gens ayant une maladie mentale, mais illustre des résultats qui vont dans le même sens à propos de la familiarité. L'étude a révélé que les personnes qui étaient davantage familières avec les problématiques de santé mentale ont manifesté moins de désir de se distancer des personnes atteintes de maladie mentale. Cette familiarité fut également associée à

davantage d'empathie à l'égard des personnes présentant un diagnostic de maladie mentale, en plus d'une plus grande perspective face à ce qu'elles vivent.

Répercussions de la stigmatisation associée à la faillite

Cette section vise à illustrer différentes répercussions de la stigmatisation associée à la faillite, soit sur le plan professionnel, social et psychologique.

Conséquences sur le plan professionnel

Une étude australienne de Howell et Mason (2015) a permis d'identifier deux circonstances dans lesquelles la stigmatisation peut survenir et affecter l'employabilité ou l'accès à certaines occupations d'une personne faisant ou ayant fait une faillite. D'abord, lorsque le processus de faillite implique que l'accès à une occupation particulière soit bloqué pour une période spécifique, c'est-à-dire que la personne est empêchée momentanément d'occuper un emploi ou une fonction (p. ex., certains emplois en lien avec les finances ou dans la fonction publique). La seconde circonstance est lorsque le même mécanisme de restriction est appliqué à la discrétion de l'employeur. Ainsi, une faillite actuelle ou passée n'entraîne pas une disqualification absolue face à certains emplois (p. ex., constructeurs, gestionnaires de banque, etc.), mais est un facteur pouvant affecter la probabilité que l'individu puisse accéder à l'emploi puisque la décision d'embauche relève de l'employeur.

Conséquences sur le plan social et psychologique

Étant donné la composante sociale de la stigmatisation, il s'avère peu surprenant que des conséquences sociales en découlent. Nous savons que le surendettement, soit une étape pouvant précéder la faillite personnelle, est associé à de l'exclusion sociale selon certains auteurs (Brennan & Gallagher, 2007; Klein & Looney, 2001). Même s'il demeure plusieurs explications possibles de l'exclusion sociale, Huls (1997) avance que le sentiment de honte puisse être une raison. Ainsi, les personnes faisant une faillite pourraient ressentir de la honte et s'exclure elles-mêmes en raison d'une impression de stigmatisation (Thorne & Anderson, 2006). La littérature soulève d'ailleurs à quelques reprises le sentiment de honte comme étant l'une des conséquences du processus de la faillite.

À cet effet, une étude de Thorne et Anderson (2006) a exploré la notion de stigmatisation chez des couples mariés ayant fait des faillites. Les auteurs ont soulevé l'omniprésence d'un sentiment de stigmatisation associé à la faillite chez les participants; 35 des 37 participants ont déclaré avoir ressenti de la honte et de la stigmatisation durant le processus de faillite. Ils ont également signalé avoir volontairement évité certains membres de leur entourage pour minimiser les risques d'embarras ou, lorsqu'ils ont dû assumer leur échec financier, avoir tenté de se distancer des stéréotypes associés à la faillite (p. ex., mauvaise gestion des finances personnelles, irresponsabilité, etc.) en donnant des justifications à propos de leurs propres faillites. Sousa (2013) a quant à lui mentionné que la plupart des personnes qui ont fait faillite et qu'il a interviewées dans le

cadre de son étude ont également expérimenté un profond sentiment de honte et d'embarras, ainsi qu'une impression d'être stigmatisées.

Certains auteurs évoquent par ailleurs que les gens qui sont victimes de stigmatisation pourraient avoir tendance à internaliser une vision négative d'eux-mêmes (Clark & Clark 1947), ce qui pourrait avoir un impact sur leur estime de soi (Twenge & Crocker, 2002). La faillite serait également associée à de la détresse psychologique (Münster et al., 2009). Plus précisément, certains participants de l'étude d'Ali et al. (2017) auraient établi des liens entre la faillite et les concepts de dépression, d'anxiété, de solitude, de perte d'estime de soi et même de suicide.

Hypothèses de recherche

Tel qu'évoqué dans le contexte théorique, la littérature portant sur la stigmatisation associée à la faillite décrit plusieurs caractéristiques personnelles pouvant influencer le niveau de stigmatisation chez certains groupes d'individus. Notamment, les hommes auraient tendance à citer des attributs personnels comme causes de la faillite (Ali et al., 2017), alors que les femmes entretiendraient des perceptions moins négatives face aux gens qui font une faillite lorsque les circonstances les ayant menés à celle-ci sont médicales et/ou liées à des difficultés familiales ou d'emploi (Chin et al., 2019). Par ailleurs, les personnes qui sont davantage familières avec le phénomène (p. ex., en ayant elles-mêmes traversé des difficultés financières ou vécu une faillite, ou en connaissant quelqu'un qui a fait face à une expérience similaire) auraient tendance à entretenir moins

d'attitudes négatives à cet égard (Chin et al., 2019). Enfin, tel que mentionné précédemment, la responsabilité individuelle qui est attribuée à une cause de la faillite (p. ex., une mauvaise gestion financière) aurait tendance à accentuer la stigmatisation (p. ex., un individu sera davantage stigmatisé si on le considère responsable d'avoir mal géré ses finances, ce qui l'a hypothétiquement amené vers une faillite) (Goffman, 1963).

En considérant ces facteurs, mais également afin d'investiguer la présence de stigmatisation associée à la faillite dans notre échantillon, nous posons les hypothèses de recherche suivantes. Les hypothèses qui font référence aux « *items* » concernent les réponses des participants à l'énoncé : « Selon moi, une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... ». Cet élément sera davantage expliqué dans la section « Méthode ». Ainsi, lorsque nous évoquons la notion d'*items*, nous faisons directement référence aux caractéristiques de la première phase du projet qui ont été associées aux personnes qui font faillite (p. ex., le fait de prendre des risques financiers, le fait de manquer de connaissances à propos des finances, etc.). Dans la deuxième phase du projet, les participants devaient indiquer leur degré d'accord avec les items et le niveau de responsabilité qu'ils leur associaient. Pour cette raison, ces notions sont également intégrées dans les hypothèses. Plus de détails à cet effet seront également présentés dans la section ci-dessous. Il est à noter que des tests bidirectionnels ont été retenus pour la première série d'hypothèses ci-dessous, puisque nous voulions avoir la capacité de détecter des effets inattendus, étant donné que le domaine d'étude est relativement récent

et a peu fait l'objet d'investigation, et donc que nos hypothèses sont appuyées sur un nombre restreint d'études. Les hypothèses suivantes seront donc testées :

- (H1a) Nous présumons que le contenu généré par les participants, en réponse à notre question de cotation « Selon moi, une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... », représentera majoritairement des items potentiellement stigmatisants.
- (H1b) Nous présumons que le contenu généré par les participants, soit les items, se séparera essentiellement en deux catégories, soit des facteurs davantage internes (p. ex., attributs personnels) et des facteurs davantage externes (p. ex., conditions socioéconomiques, malchance, etc.).
- (H2a) Nous présumons qu'il y aura une différence significative entre les scores des hommes et des femmes sur leur degré d'accord en lien avec les items.
- (H2b) Nous présumons qu'il y aura une différence significative entre les hommes et les femmes quant au niveau de responsabilité qu'ils attribuent aux items.

Nous présumons ensuite généralement un lien négatif entre le niveau de familiarité associé à la faillite et le degré d'accord et de responsabilité attribué aux différents items, en considérant que les items représenteront des éléments de stigmatisation. En d'autres termes, nous estimons que les personnes qui sont davantage familières avec le processus de faillite, ou plus largement les difficultés financières, auront tendance à être moins en accord avec les caractéristiques associées aux personnes qui font une faillite. Nous supposons également qu'elles auront tendance à attribuer moins de responsabilité à ces

mêmes caractéristiques. Nous spécifions à nouveau que la notion d'*items* renvoie aux caractéristiques associées aux personnes qui font faillite. Ainsi, cela peut se traduire par les hypothèses suivantes :

- (H3a) Nous présumons un lien négatif entre le fait d'avoir vécu des difficultés financières et le degré d'accord moyen envers les items.
- (H3b) Nous présumons un lien négatif entre le fait d'avoir vécu des difficultés financières et le niveau de responsabilité moyen attribué aux items.
- (H3c) Nous présumons un lien négatif entre le fait de connaître une personne ayant vécu des difficultés financières et le degré d'accord moyen associé aux items.
- (H3d) Nous présumons un lien négatif entre le fait de connaître une personne ayant vécu des difficultés financières et le niveau de responsabilité moyen attribué aux items.
- (H3e) Nous présumons un lien négatif entre le fait de connaître une personne ayant fait une faillite et le degré d'accord moyen associé aux items.
- (H3f) Nous présumons un lien négatif entre le fait de connaître une personne ayant fait une faillite et le niveau de responsabilité moyen attribué aux items.

Enfin, à titre d'hypothèses exploratoires :

- (H4a) Nous présumons une association positive entre le fait d'accorder de l'importance aux finances personnelles et le degré d'accord moyen associé aux items.

- (H4b) Nous présumons une association positive entre le fait d'accorder de l'importance aux finances personnelles et le niveau de responsabilité moyen attribué aux items.

Méthode

Cette section décrit la méthodologie employée au cours de cette étude. La procédure de recrutement des participants sera d'abord présentée, incluant les critères d'inclusion et d'exclusion, puis s'ensuivra la description de l'échantillon. Nous poursuivrons ensuite avec la présentation de l'instrument de mesure et du déroulement de l'étude.

Procédure de recrutement

Les participants ont été recrutés à partir d'annonces publiées sur le réseau social Facebook, d'invitations faites dans des classes de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et d'invitations via le bottin des courriels de l'Université du Québec à Trois-Rivières, les courriels ayant été sélectionnés aléatoirement. Pour ce faire, les courriels furent extraits du bottin d'étudiants dans une base de données Excel. Un total de 5 % de courriels furent sélectionnés par domaine d'étude et un nombre aléatoire fut associé à chaque courriel afin de procéder à la sélection aléatoire. Pour chaque individu ayant manifesté un intérêt à participer à la recherche, nous avons envoyé, par courriel, un nom d'utilisateur et un mot de passe donnant accès à la plateforme Internet du projet. Le projet de recherche a été approuvé le 9 novembre 2016 par le comité d'éthique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (CER-19-262-08-02.34; voir Appendice A). Le consentement libre et éclairé a été obtenu pour l'ensemble des participants. Enfin, une carte cadeau de 50 \$ à la Coopsco de l'Université du Québec à Trois-Rivières a été tirée parmi eux. Le recrutement s'est effectué entre novembre 2016 et octobre 2017.

Description de l'échantillon

Puisqu'une population adulte, étudiante et québécoise était visée, les critères d'inclusion étaient d'être âgé entre 18 et 65 ans, être aux études et être né au Québec. Les participants devaient également parler français. Le seul critère d'exclusion était le fait d'avoir déjà fait une faillite personnelle. Nous avons considéré, en référence à la littérature évoquée précédemment (Chin et al., 2019; Scholnick, 2011; Gross & Souleles, 2002), que des participants ayant fait une faillite eux-mêmes pourraient avoir des réponses influencées par leur propre expérience, ce que nous voulions éviter puisqu'il s'avérait possible que ces personnes ne correspondent pas à la population que nous visions.

Nous avons sollicité 1788 individus en tout, mais nous n'avons invité sur la plateforme Internet que les personnes ayant manifesté leur intérêt à participer à la recherche. Ainsi, 32 individus ont été invités à la première phase du projet, et 136 à la seconde. Il faut préciser que ce ne sont pas tous les participants de la première phase qui ont participé à la seconde. Parmi ces individus invités, 19 ont complété leur participation à la première phase (qui s'est déroulée entre novembre 2016 et avril 2017) et 54 à la seconde (qui s'est déroulée entre avril 2017 et décembre 2017). L'échantillon final sur lequel nous avons procédé à des analyses statistiques comporte 54 individus (N = 54). Nous expliquerons davantage cet aspect dans la section du déroulement de l'étude. La moyenne d'âge des participants est de 25,2 ans ($\bar{X} = 6,8$). L'échantillon comporte 68 % de femmes et 32 % d'hommes. Les domaines d'études des participants (de niveau collégial

et universitaire) se répartissent essentiellement entre les domaines de la santé physique (33 %), de la comptabilité (20 %) et de la psychologie (17 %).

Questionnaire sociodémographique

Différentes questions sociodémographiques ont été posées aux participants. Ils ont d'abord été invités à compléter un questionnaire sociodémographique dans lequel ils devaient indiquer leur sexe, leur âge, le fait d'être né au Québec ou non, le fait d'être aux études ou non, l'importance qu'ils accordent aux finances personnelles, le fait d'avoir déjà vécu des difficultés financières ou non, le fait de connaître quelqu'un ayant déjà vécu des difficultés financières ou non et le fait de connaître une personne ayant déjà fait une faillite personnelle ou non. Les participants ayant répondu qu'ils étaient aux études étaient invités à spécifier leur domaine d'études. Les participants ayant indiqué qu'ils avaient déjà vécu des difficultés financières ou qu'ils connaissaient une personne ayant déjà vécu des difficultés financières devaient spécifier la gravité estimée des difficultés financières, sur une échelle de Likert de 5 points allant de *Pas importante* (1) à *Très importante* (5). Les participants ayant indiqué qu'ils connaissaient une personne ayant déjà vécu des difficultés financières devaient également identifier la nature de leur lien avec cette personne, selon le même type d'échelle de Likert de 5 points allant de *Pas important* (1) à *Très important* (5).

Méthodologie principale

La méthode principale employée dans le cadre de cette étude est la cartographie conceptuelle, via la plateforme en ligne Ekogito¹. Cette méthode permet de représenter la conceptualisation d'un groupe d'individus à propos d'un sujet d'intérêt. Une carte est ainsi créée selon la représentation des participants qui s'expriment sur le concept à l'étude. Dans ce cas-ci, il s'agit de la perception des participants face aux individus qui déclarent une faillite personnelle. Grâce à cette méthode, la contribution des participants est totalement ouverte, c'est-à-dire qu'ils sont libres de s'exprimer dans leurs propres mots. La carte conceptuelle est donc réalisée selon les mots qui s'ancrent dans le vécu des participants, ce qui permet de faire ressortir les structures sous-jacentes d'un concept en restant proche du langage des personnes concernées par le concept.

La carte conceptuelle est développée à partir de deux éléments : l'échelonnement multidimensionnel (Borg & Groenen, 2005) et l'analyse en grappes (Aldenderfer & Blashfield, 1984). L'échelonnement multidimensionnel permet la projection des réponses des participants dans un espace bidimensionnel ou tridimensionnel. Chaque réponse représente ainsi un point sur la carte. Nous verrons dans la section du déroulement de l'étude en quoi consistent ces énoncés. L'analyse en grappes permet à son tour de regrouper les points de la carte en agrégats selon le fait que les énoncés sont regroupés plus ou moins fréquemment ensemble par les participants. Plus précisément, les points qui se retrouvent près les uns des autres s'avèrent plus similaires conceptuellement et les

¹ <http://www.koncepting.org/ekogito/index.php>

points qui se retrouvent éloignés les uns des autres sont peu ou pas similaires (Kane & Trochim, 2007). Un point central à l'intérieur d'une grappe peut, par exemple, indiquer un énoncé qui présente plus de similarité avec les autres énoncés du même agrégat.

Les regroupements d'énoncés sont analysés grâce à une matrice de similarités qui permet d'indiquer la proximité entre les énoncés des participants, soit à quel point ils sont regroupés ensemble. Lors du déroulement de l'étude, que nous décrirons plus en détail dans la section ultérieure, les participants devaient donner des titres aux piles d'énoncés qu'ils associaient ensemble. L'analyse statistique de l'échelonnement dimensionnel a permis de calculer les titres de ces piles d'énoncés qui se rapprochaient le plus des points centroïdes, c'est-à-dire les centres de chaque regroupement, qui sont considérés davantage représentatifs du regroupement, sur le plan conceptuel. En guise d'exemple, différents titres de piles comme « Personnalité », « Insouciance » et « Aveuglement » sont des titres conceptuellement proches du principe de « Facteurs internes », soit des facteurs qui sont rattachés à la personne.

L'interprétation des grappes est également effectuée de façon qualitative, soit en établissant un nom qui semble le mieux correspondre à la thématique de l'agrégat. Par exemple, un agrégat constitué d'énoncés évoquant des caractéristiques telles que « intelligence », « humour » et « gentillesse », pourrait être nommé comme une grappe de « qualités personnelles ». À cet effet, les énoncés centraux d'une grappe peuvent servir de point de repère pour dénommer l'agrégat puisqu'ils constituent des énoncés prototypiques

de la grappe. Enfin, les grappes sont également interprétées selon les caractéristiques qui les distinguent des autres grappes.

Ensuite, afin de sélectionner l'adéquation du modèle de la carte conceptuelle, deux principaux indices sont examinés : l'indice de silhouette (Kaufman & Rousseeuw, 1990) et l'indice de stress de Kruskal-I (Kruskal, 1964; Sturrock & Rocha, 2000). L'indice de silhouette est une mesure pouvant nous indiquer le besoin de faire des sous-cartes (p. ex., lorsque des catégories de participants trient trop différemment les énoncés, ce qui peut suggérer l'existence de groupes sous-jacents) ou de supprimer un énoncé qui ne convient pas à une solution conceptuelle. Chaque énoncé est associé à un indice de silhouette, ainsi que chaque agrégat d'énoncés et chaque carte conceptuelle. Cet indice permet de déterminer à quel point un énoncé correspond bien à l'agrégat auquel il est affilié. Il évalue, plus précisément, la densité de l'agrégat et à quel point il est distinct des autres (Rousseeuw, 1987). L'indice de silhouette se situe entre -1 et 1. Un résultat négatif indique une classification probablement erronée d'un énoncé par le modèle d'analyse en grappes. Un indice qui se situe près de 0 indique une appartenance incertaine à une grappe comparativement aux grappes voisines. Enfin, un indice proche de 1 est désirable, puisqu'il indique une forte probabilité d'assignation correcte d'un énoncé à une grappe. Kaufman et Rousseeuw (2005) ont fixé les seuils suivants pour interpréter les indices de silhouette, qui s'apparentent à une taille d'effet portant sur la structure du modèle : 0,25 et moins = pas de structure conceptuelle; 0,26 à 0,50 = faible structure conceptuelle; 0,51 à 0,70 = structure conceptuelle moyenne; 0,71 à 1 = structure conceptuelle forte. Les

indices de silhouette ont été obtenus grâce à la méthode d'analyse par grappes de Ward (1963).

L'indice de stress de Kruskal-L est quant à lui une mesure du degré d'inadéquation de la carte conceptuelle produite à partir des données brutes et qui provient de l'analyse en échelonnement multidimensionnel. Il permet de déterminer à quel point la solution est soumise à du stress pour représenter aussi clairement que possible l'ensemble des classifications faites par les répondants. L'indice se situe entre 0 et 1. Un indice de stress près de 0 signifie que la solution est soumise à peu de stress et donc qu'il est aisé de positionner les énoncés sur la carte conceptuelle à partir du tri original des participants. Plus l'indice s'approche de 1, plus il s'avère difficile pour le modèle statistique de positionner les énoncés afin de créer la carte conceptuelle.

Enfin, les questions sociodémographiques évoquées dans la section ultérieure seront mises en lien avec les énoncés des participants générés pour la carte conceptuelle. Pour ce faire, selon la nature des données récoltées, nous utiliserons des tests non-paramétriques exacts de Fisher et de Mann-Whitney.

En ce qui a trait à la recherche de littérature, nous avons obtenu les articles dans différentes bases de données (Academic Search Complete, Business Source Complete, CINAHL with full text, Education Source, Entrepreneurial Source, ERIC, Legal Source, MEDLINE with full text, PsycINFO, SocINDEX, Vente et gestion) avec principalement

les mots-clés français/anglais : stigmatisation/stigma et faillite/bankruptcy. Nous nous sommes ensuite inspirés de la méthode d'échantillonnage « boule de neige », qui est une technique d'échantillonnage non-probabiliste qui utilise les références des participants pour construire l'échantillon (p. ex., un participant en suggère un autre, et ainsi de suite, d'où l'effet « boule de neige »). Cette méthode est également utilisée dans les recherches bibliographiques, le processus consistant à scruter toutes les références des sources préalablement sélectionnées, pour en faire ressortir les sources pertinentes qui vont constituer la base de données finale d'articles pour le contexte théorique (Badampudi, Wohlin, & Petersen, 2015).

Déroulement

La participation au projet de recherche s'est déroulée en deux temps. Il est à noter que la participation des mêmes répondants n'était pas requise aux deux phases. Ils pouvaient ainsi participer à l'une ou l'autre des phases, ou les deux. Également, tous les participants devaient initialement remplir le questionnaire sociodémographique avant de répondre aux autres questions.

Lors de la première étape du projet, les participants étaient invités à compléter l'énoncé suivant : « Selon moi, une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... » (voir Appendice B). Les participants étaient encouragés à générer plusieurs énoncés courts et précis, chaque énoncé ne devant contenir qu'une seule idée. Ces énoncés ont ensuite été reformulés par la chercheuse, afin de déterminer les énoncés

qui allaient constituer la banque d'énoncés finaux. Il s'agissait alors de s'assurer que les énoncés ne se répétaien pas (p. ex., en comportant des idées fortement semblables) et étaient compréhensibles. Lors de cette procédure, il y avait initialement 87 énoncés générés par les participants (voir Appendice C). Ensuite, ces 87 énoncés furent réduits en 66 énoncés (en excluant les répétitions, les éléments moins compréhensibles, etc.) (voir Appendice D). De ces 66 énoncés, 33 ont été retenus pour la banque d'énoncés finaux. Les énoncés finaux retenus avaient à la fois le potentiel d'être applicables à un grand nombre de personnes et étaient reliés à la faillite. Les énoncés qui furent retirés n'avaient donc pas ce potentiel (p. ex., « Une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... n'a pas d'aide financière de la part de ses parents »; « Une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... était un travailleur autonome »). Enfin, 2 énoncés sur 33 furent retirés en raison des analyses statistiques et qualitatives (« Une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... manque de connaissance relative aux finances personnelles » et « Une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... n'utilise pas les ressources disponibles pour s'aider »), ce que nous élaborerons davantage dans la section des résultats. Ainsi, nous obtenons une banque finale de 31 énoncés qui sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1

Liste des énoncés générés par les participants

-
- 1 Se croit supérieure au système économique en place
- 2 Est impulsive
- 3 Ne considère pas l'impact d'une faillite personnelle sur son entourage
- 4 Fait des placements à risque
- 5 Fait des dépenses inutiles
- 6 Fait des choix incohérents par rapport à sa condition financière
- 7 Prend des risques financiers
- 8 Agit de manière non rationnelle
- 9 Est malchanceuse
- 10 Ne travaille pas
- 11 Est pauvre
- 12 Ne tient pas compte de son revenu
- 13 N'élabore pas un budget selon ses moyens
- 14 Vit au-dessus de ses moyens
- 15 Ne met pas d'argent de côté pour les imprévus
- 16 Ne sait pas la valeur de l'argent
- 17 N'a plus de revenus
- 18 Surestime sa capacité financière
- 19 Choisit la facilité
- 20 Dépense de façon maladroite
- 21 Décide de vivre en abondance sans se restreindre
- 22 Ne se soucie pas de ses dépenses
- 23 A une trop grande ambition
- 24 Est accrochée à la surconsommation de biens
- 25 A des fragilités sur le plan mental
- 26 Ne se soucie pas de son endettement
- 27 Ne se soucie pas de son ratio revenus/dépenses
- 28 Est issue d'un contexte défavorisé
- 29 Ne se limite pas à l'essentiel
- 30 N'est pas responsable de sa situation
- 31 Règle ses dettes avec des cartes de crédit
-

Bien entendu, cette intervention de la chercheuse dans l'épuration des énoncés n'est pas complètement neutre et peut donc modifier le construit. Il est toutefois important de préciser qu'il s'agit d'une pratique couramment utilisée dans les approches par cartographie conceptuelle. Il nous apparaît important d'expliciter ce processus par souci de transparence. Pour faire une analogie, ce processus peut être comparé avec le fait de retirer des items lors de la construction d'un questionnaire si ceux-ci sont faiblement reliés au construit d'intérêt.

Lors de la seconde étape, les participants avaient accès aux énoncés préalablement uniformisés au niveau de la forme et devaient en prendre connaissance, puis former en ligne, sur l'écran de leur ordinateur, des sous-groupes avec les idées qui leur semblaient liées. Ils devaient ensuite attribuer un nom à chaque sous-groupe créé (voir Appendice B). Toute cette tâche était effectuée via une application graphique sécurisée disponible en ligne qui permettait la collecte des données en temps réel.

Une fois la tâche de tri achevée, les participants devaient indiquer à quel point ils étaient d'accord avec chaque énoncé qui leur avait été soumis, sur une échelle ordinaire allant de *Fortement en désaccord* (1) à *Fortement en accord* (6). Cette question était formulée ainsi : « Veuillez indiquer à quel point vous êtes d'accord avec chacun de ces items. » (voir Appendice B). Ils étaient enfin questionnés sur l'attribution de responsabilité personnelle pour chaque énoncé, selon la formulation suivante : « Veuillez indiquer à quel point vous considérez qu'une personne ayant fait une faillite personnelle est responsable

de chacun de ces aspects. ». L'échelle de cotation de la seconde question était un continuum allant de 0 à 100 %, 0 % étant *Aucunement responsable* et 100 % correspondant à *Totalement responsable* (voir Appendice B). Nous avons opté pour une échelle à 6 points pour la première question, afin d'éviter une donnée centrale de neutralité et forçant ainsi un positionnement chez les participants. Une échelle à 6 points nous offrait une meilleure discrimination qu'une échelle à 5 points et permettait potentiellement d'augmenter la validité interne du projet (Chomeya, 2010). Cela pouvait nous permettre éventuellement de scinder notre échelle de mesure en deux catégories (accord et désaccord), au besoin, en considérant que nous avions un nombre limité de participants pour faire des analyses statistiques.

Résultats

Cette section se divise en quatre parties. Nous présenterons d'abord les analyses qui sont prévues afin d'offrir une vue d'ensemble plus claire de ce qui suit. Ensuite, nous verrons quelques statistiques descriptives pour dresser un portrait global de notre échantillon. La troisième partie sera dédiée aux analyses qui sont plus précisément relatives à la cartographie conceptuelle. Enfin, la dernière partie concernera les analyses statistiques associées aux hypothèses de recherche qui lient les résultats de la carte conceptuelle aux questions sociodémographiques et aux notions de familiarité et de responsabilité. Il est à noter que ces analyses ont été réalisées avec le logiciel IBM SPSS 25.

Analyses prévues

Nous présenterons tout d'abord les résultats de l'analyse multidimensionnelle, ainsi que l'indice de Kruskal-I qui a permis de déterminer le choix d'un modèle à deux dimensions dans notre cas. Il apparaît que les chercheurs qui utilisent la cartographie conceptuelle présentent généralement des modèles à deux dimensions pour faciliter l'interprétation des résultats (Kruskal & Wish, 1978). Ensuite, les résultats de l'analyse par grappe seront présentés, accompagnés de l'indice de silhouette. Une figure sera présentée pour illustrer l'analyse par grappes pour la solution conceptuelle à deux dimensions. Par « deux dimensions », nous entendons que les énoncés générés par les

participants à la question « Selon moi, une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui [...] » se regroupent dans deux catégories.

Nous présenterons ensuite l'analyse qualitative que nous avons faite de ces énoncés. La liste des énoncés et leur appartenance à l'une des deux grappes sera ensuite illustrée à travers quatre tableaux (voir Tableaux 2 à 5 dans la section « Résultats »). Dans ces tableaux, le lecteur pourra également prendre connaissance du degré d'accord moyen et du pourcentage de responsabilité perçue moyen qui furent attribués par les participants à chacun de ces énoncés. La construction des grappes sera quant à elle présentée selon des considérations quantitatives et qualitatives. Ensuite, les Tableaux 6 et 7 présenteront les indices de silhouette pour chaque énoncé qui furent conservés dans la solution conceptuelle. Finalement, à la fin de cette sous-section, une représentation graphique sera présentée pour illustrer le modèle conceptuel et ses composantes.

Par la suite, dans la section sur les analyses liées à la carte conceptuelle, nous présenterons les analyses statistiques qui ont été réalisées pour répondre aux hypothèses. En raison d'un manque de puissance statistique qui limitait les analyses statistiques secondaires que nous pouvions réaliser, une restructuration des données a été faite, ce qui a conduit à réviser certaines des hypothèses également. La démarche de cette restructuration sera alors décrite. À partir des hypothèses reformulées, les résultats seront présentés. Des tests exacts de Fisher sur des tableaux de contingence seront présentés, en plus d'Anovas qui sont équivalentes à des tests t .

Description de l'échantillon

Tel qu'évoqué précédemment, l'échantillon total compte 54 participants. Au total, 87 % ($n = 47$) des participants ont rapporté accorder de l'importance aux finances personnelles et 41 % ($n = 22$) ont indiqué avoir déjà vécu des difficultés relatives aux finances personnelles. Parmi ces dernières personnes, 61 % ($n = 13$) ont évoqué avoir vécu des difficultés « pas importantes » et 15 % ($n = 3$) ont répondu avoir vécu des difficultés « peu importantes ». Ensuite, 89 % ($n = 48$) des participants ont évoqué connaître quelqu'un ayant vécu des difficultés financières. Un total de 52 % ($n = 25$) de ces personnes auraient qualifié les difficultés de cette personne comme étant « importantes », et 28 % ($n = 13$) auraient indiqué qu'elles étaient « très importantes ». Lorsque nous avons questionné la nature du lien qu'entretenaient ces participants avec cette personne, un total de 76 % ($n = 36$) ont indiqué avoir un lien se situant entre « important » et « très important ». Enfin, 54 % ($n = 29$) des participants ont indiqué connaître quelqu'un qui faisait ou avait déjà fait une faillite personnelle.

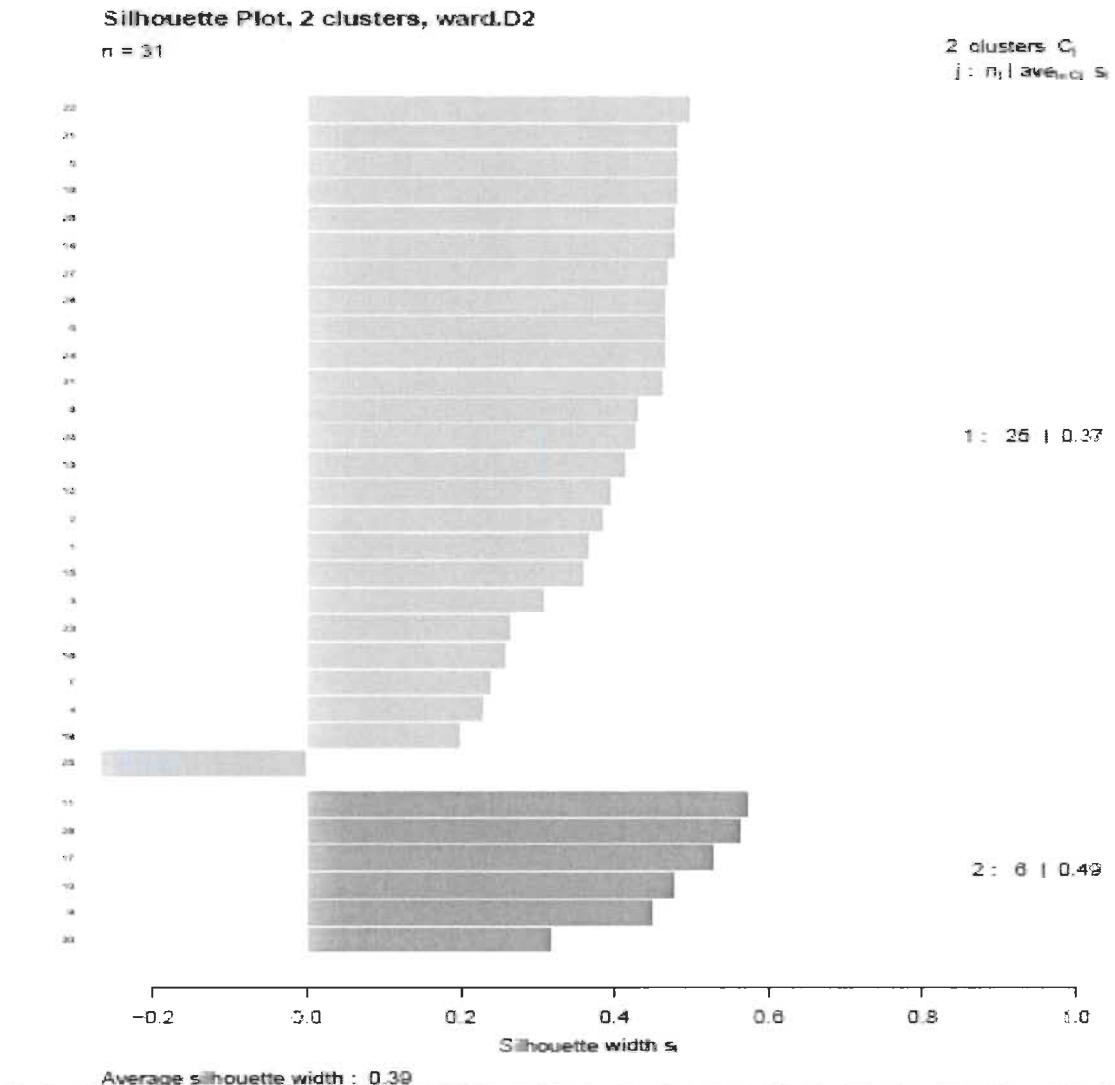
Analyse de la carte conceptuelle

Le choix de la modélisation finale pour la carte conceptuelle, qui représente une projection en deux dimensions d'un concept (Oksanen et al., 2015), a été basé sur les résultats suivants de l'analyse quantitative faite avec R (3.4.0). Tel qu'énoncé précédemment, la qualité du modèle fut évaluée grâce à l'index de stress de Kruskal I. L'analyse des grappes de la carte conceptuelle, quant à elle, fut réalisée grâce aux packages « cluster » (version 2.0.3) (Maechler et al., 2015) et à la suite « NbClust »

(version 3.0) (Chouikhi, Charrad, & Ghazzali, 2015). Enfin, la méthode Ward fut utilisée pour sélectionner la solution conceptuelle adéquate, c'est-à-dire le choix du nombre de grappes en considérant les indices de silhouettes de chaque énoncé et de chaque grappe, tel qu'énoncé précédemment.

Il est à noter que l'échantillon ayant servi à l'élaboration de la carte conceptuelle est composé de 50 participants, mais les analyses statistiques présentées dans la section ultérieure seront issues des 54 participants qui ont participé à la seconde phase du projet, soit la cotation des items en lien avec le degré d'accord avec les énoncés et le niveau de responsabilité attribué à ces mêmes énoncés.

L'analyse multidimensionnelle a révélé qu'un modèle à deux dimensions était approprié, puisque l'indice de stress de Kruskal I, reflétant le niveau d'inadéquation du modèle, était de 0,09. Selon les tables de Sturrock et Rocha (2000), la valeur critique pour un seuil alpha de 1 % est de 0,33, pour une matrice carrée 31 x 31. Concernant l'analyse par grappes, il s'est avéré que l'indice de silhouette (0,39) du modèle à deux grappes (voir Figure 1) était préférable à celui de trois grappes (indice de silhouette = 0,26), le modèle à deux grappes se rapprochant d'une structure raisonnable, alors que celui à trois grappes est près d'un manque de consistance au niveau de la structure (voir Appendice E). Toutefois, à des fins qualitatives, nous avons choisi de présenter quelques éléments du modèle à trois grappes puisqu'ils mettent en lumière des sous-composantes à l'intérieur d'une même grappe.



Note. Chaque numéro sur l'axe vertical gauche représente un énoncé généré lors de la phase de création d'items par les participants (voir Tableau 1 pour la correspondance entre les numéros et leurs énoncés). Les items appartiennent donc à l'une ou l'autre des grappes selon cette solution conceptuelle. Les chiffres 1 et 2 présentés à droite indiquent les deux grappes, suivis par le nombre d'énoncés qui les composent (grappe 1 : 25 énoncés, dont un qui s'intègre difficilement à la solution; grappe 2 : 6 énoncés) et enfin, les indices de silhouette de chaque grappe. L'axe horizontal représente le score de silhouette.

Figure 1. Analyse par grappes pour la solution conceptuelle à deux dimensions.

Il est également à noter que l'un des items du modèle semblait difficilement s'insérer dans l'une ou l'autre des grappes, soit l'item 25 (« a des fragilités sur le plan mental ») tel

qu'ilustré dans la Figure 1, mais nous avons choisi de retenir cet item puisqu'il présentait une correspondance qualitative avec l'un des deux regroupements. Nous y reviendrons sous peu lors de la présentation qualitative des résultats.

Lors de l'analyse des résultats, nous avons observé que ceux-ci appuyaient notre hypothèse 1a à l'effet que les énoncés générés par les participants allaient représenter majoritairement des éléments potentiellement stigmatisants. En effet, tel que l'illustre le Tableau 1, les énoncés des participants s'articulent surtout autour d'attributs personnels (p. ex., « Une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui est impulsive »), attributs qui semblent laisser peu de place à d'autres facteurs externes pouvant expliquer une faillite (p. ex., une perte d'emploi). Les facteurs davantage externes, comme nous pouvons le constater dans le Tableau 1, sont donc en minorité. Nous pouvons également observer que de nombreux énoncés générés par les participants renvoient à des caractéristiques pouvant être perçues comme indésirables.

Les Tableaux 2 et 3 présentent les énoncés qui composent la Grappe 1, puis illustrent respectivement les résultats quant à la moyenne du degré d'accord des participants envers ces énoncés, et le pourcentage de responsabilité perçue moyen par les participants pour chaque énoncé. Enfin, les Tableaux 4 et 5 présentent les énoncés qui composent la Grappe 2, puis illustrent respectivement les résultats quant à la moyenne du degré d'accord des participants envers ces énoncés, et le pourcentage de responsabilité perçue moyen par les participants pour chaque énoncé.

Tableau 2

*Moyennes du degré d'accord envers les énoncés de la Grappe I :
Éléments pouvant être perçus comme internes et contrôlables*

N° de l'énoncé	Contenu de l'énoncé	Moyenne du degré d'accord envers l'énoncé	ÉT
19	Choisit la facilité	2,05	1,25
16	Ne sait pas la valeur de l'argent	2,56	1,46
1	Se croit supérieure au système économique en place	2,61	1,50
23	A une trop grande ambition	2,76	1,30
3	Ne considère pas l'impact d'une faillite personnelle sur son entourage	2,87	1,63
26	Ne se soucie pas de son endettement	3,26	1,52
24	Est accrochée à la surconsommation de biens	3,28	1,51
8	Agit de manière non rationnelle	3,33	1,48
21	Décide de vivre en abondance sans se restreindre	3,33	1,53
2	Est impulsive	3,37	1,40
5	Fait des dépenses inutiles	3,44	1,45
4	Fait des placements à risque	3,46	1,25
22	Ne se soucie pas de ses dépenses	3,51	1,61
29	Ne se limite pas à l'essentiel	3,67	1,47
31	Règle ses dettes avec des cartes de crédit	3,74	1,54
7	Prend des risques financiers	3,78	1,33
12	Ne tient pas compte de son revenu	3,78	1,31
15	Ne met pas d'argent de côté pour les imprévus	3,96	1,37
20	Dépense de façon maladroite	4,03	1,16
27	Ne se soucie pas de son ratio revenus/dépenses	4,05	1,23
14	Vit au-dessus de ses moyens	4,17	1,30
18	Surestime sa capacité financière	4,20	1,28
6	Fait des choix incohérents par rapport à sa situation financière	4,26	1,42
13	N'élabore pas un budget selon ses moyens	4,54	1,25

Note. Le degré d'accord est réparti sur une échelle de type Likert allant de 1 (*Fortement en désaccord*) à 6 (*Fortement en accord*).

Tableau 3

*Pourcentage moyen de la responsabilité perçue face aux énoncés de la Grappe 1 :
Éléments pouvant être perçus comme internes et contrôlables*

Nº de l'énoncé	Contenu de l'énoncé	% de responsabilité perçue moyen	ÉT
3	Ne considère pas l'impact d'une faillite personnelle sur son entourage	43,58	31,57
19	Choisit la facilité	46,23	31,76
16	Ne sait pas la valeur de l'argent	46,60	30,50
23	A une trop grande ambition	51,13	30,11
2	Est impulsive	43,40	29,35
8	Agit de manière non rationnelle	54,91	31,78
1	Se croit supérieure au système économique en place	57,17	37,12
20	Dépense de façon maladroite	60,94	28,30
24	Est accrochée à la surconsommation de biens	61,51	33,31
26	Ne se soucie pas de son endettement	62,45	33,56
29	Ne se limite pas à l'essentiel	63,96	30,15
15	Ne met pas d'argent de côté pour les imprévus	64,53	32,55
12	Ne tient pas compte de son revenu	65,09	29,00
4	Fait des placements à risque	65,28	27,35
6	Fait des choix incohérents par rapport à sa situation financière	65,47	28,19
27	Ne se soucie pas de son ratio revenus/dépenses	65,66	30,29
22	Ne se soucie pas de ses dépenses	65,85	30,03
7	Prend des risques financiers	66,23	23,72
31	Règle ses dettes avec des cartes de crédit	66,42	30,64
13	N'élabore pas un budget selon ses moyens	67,17	26,70
18	Surestime sa capacité financière	67,74	25,01
21	Décide de vivre en abondance sans se restreindre	68,49	32,78
14	Vit au-dessus de ses moyens	68,87	29,13
5	Fait des dépenses inutiles	70,19	28,79

Note. L'échelle de cotation pour la notion de responsabilité correspond à un continuum allant de 0 à 100 %, 0 % étant aucunement responsable et 100 % étant totalement responsable.

Tableau 4

*Moyennes du degré d'accord envers les énoncés de la Grappe 2 :
Éléments pouvant être perçus comme externes et incontrôlables*

N° de l'énoncé	Contenu de l'énoncé	Moyenne du degré d'accord envers l'énoncé	ÉT
28	Est issue d'un contexte défavorisé	2,12	1,05
25	A des fragilités sur le plan mental	2,15	1,16
11	Est pauvre	2,26	1,20
10	Ne travaille pas	2,35	1,33
30	N'est pas responsable de sa situation	2,78	1,28
17	N'a plus de revenus	2,98	1,51
9	Est malchanceuse	2,96	1,40

Note. Le degré d'accord est réparti sur une échelle de type Likert allant de 1 (*Fortement en désaccord*) à 6 (*Fortement en accord*).

Tableau 5

*Pourcentage moyen de la responsabilité perçue face aux énoncés de la Grappe 2 :
Éléments pouvant être perçus comme externes et incontrôlables*

N° de l'énoncé	Contenu de l'énoncé	% de responsabilité perçue moyen	ÉT
28	Est issue d'un contexte défavorisé	10,38	15,93
25	A des fragilités sur le plan mental	18,11	21,49
9	Est malchanceuse	20,75	25,86
11	Est pauvre	22,64	16,54
30	N'est pas responsable de sa situation	37,74	30,42
10	Ne travaille pas	38,68	26,96
17	N'a plus de revenus	38,87	25,99

Note. L'échelle de cotation pour la notion de responsabilité correspond à un continuum allant de 0 à 100 %, 0 % étant aucunement responsable et 100 % étant totalement responsable.

Tel qu'illustré dans les Tableaux 2 à 5, les données appuient l'hypothèse 1b qui stipulait que les énoncés des participants seraient essentiellement scindés en deux

catégories (donc, deux grappes distinctes) : des facteurs davantage internes (la grappe 1) et des facteurs davantage externes (la grappe 2). Ainsi, nous pouvons voir dans les Tableaux 2 et 3 que la grappe 1 est essentiellement composée d'éléments pouvant se référer à des attributs internes (p. ex., « A une trop grande ambition », alors que la grappe 2, présentée aux Tableaux 4 et 5, est davantage composée d'éléments pouvant être perçus comme associés à des causes externes (p. ex., « N'a plus de revenus »)).

Nous pouvons également remarquer que la grappe 1 est davantage composée d'éléments sur lesquels une personne pourrait avoir du contrôle (p. ex., ses dépenses) et que la grappe 2 est plutôt constituée d'éléments sur lesquels une personne a peu de contrôle (p. ex., la malchance).

Tel qu'évoqué précédemment, l'item 25 (« a des fragilités sur le plan mental ») fut conservé dans la solution conceptuelle, malgré le fait qu'il était difficilement classifiable par les participants, puisque nous estimions, sur le plan qualitatif, qu'il pouvait être attribuable à un facteur davantage incontrôlable. Initialement, cet énoncé s'intégrait bien dans la seconde grappe, qui comme nous l'avons évoqué, est davantage constituée d'éléments externes ou pouvant être perçus comme incontrôlables.

La grappe d'éléments incontrôlables étant très petite, il apparaissait pertinent de conserver cet énoncé. Également, cet énoncé présentait lors de nos premières analyses un indice de silhouette de 0,30, ce qui peut laisser croire que la solution conceptuelle

l'intégrait bien jusqu'à ce que nous retirions deux énoncés plus problématiques, soit les énoncés 6 (« Manque de connaissances relatives aux finances personnelles ») et 18 (« N'utilise pas les ressources disponibles pour s'aider »).

En ce qui a trait aux énoncés 6 et 18, il est à noter que les participants avaient également de la difficulté à les classifier, et avaient ainsi tendance à les laisser de côté. Enfin, il nous apparaît essentiel de préciser que ces énoncés ne se retrouvent plus dans la liste des énoncés sélectionnés, ce qui explique que leurs numéros respectifs (6 et 18) furent réattribués à d'autres énoncés (6 : « Fait des choix incohérents par rapport à sa situation financière » et 18 : « Surestime sa capacité financière »). Selon des considérations quantitatives, il s'est avéré que la solution conceptuelle était davantage stable en n'intégrant pas ces items. L'indice de silhouette de l'énoncé 6 (« Manque de connaissances relatives aux finances personnelles ») était, dans nos premiers calculs, de 0,18, alors que celui de l'énoncé 18 (« N'utilise pas les ressources disponibles pour s'aider ») était de -0,01, ce qui peut indiquer que les participants avaient de la difficulté à classifier ces énoncés.

Les deux énoncés avaient été intégrés initialement à la grappe représentant davantage des éléments pouvant être perçus comme internes. Sur le plan qualitatif, nous pouvons supposer qu'il puisse avoir été difficile pour les participants, dans l'étape de classement, d'établir si un manque de connaissances ou un manque de mobilisation vers des ressources d'aide est attribuable à une notion de contrôlabilité. Ces énoncés s'avéraient donc

difficilement attribuables à l'une des deux principales grappes. Ainsi, la solution conceptuelle choisie exclut deux énoncés générés par les participants. Nous n'avons donc conservé que 31 énoncés sur 33.

Les Tableaux 6 et 7 présentent les indices de silhouette pour chaque énoncé qui furent conservés dans la solution conceptuelle. Selon les seuils d'interprétation amenés par Kaufman et Rousseeuw (2005), tel que discuté précédemment, nous pouvons observer que la majorité des indices de silhouette se situent près d'une structure conceptuelle moyenne.

Ensuite, l'analyse qualitative de la solution à trois grappes a permis de déceler que la grappe 1 pouvait se scinder en deux sous-composantes : d'une part, des items davantage associés à une prise de risque (p. ex., « est impulsive », « prend des risques financiers », « agit d'une manière non-rationnelle », « a une trop grande ambition », etc.), et d'autre part, des items généralement attribuables à de la passivité ou de l'insouciance (« ne tient pas compte de son revenu », « n'élabore pas un budget selon ses moyens », « ne met pas d'argent de côté pour les imprévus », « ne se soucie pas de son endettement », « ne se soucie pas de son ratio revenus/dépenses », etc.).

Tableau 6

*Indices de silhouette des énoncés de la Grappe 1 :
Éléments pouvant être perçus comme internes et contrôlables*

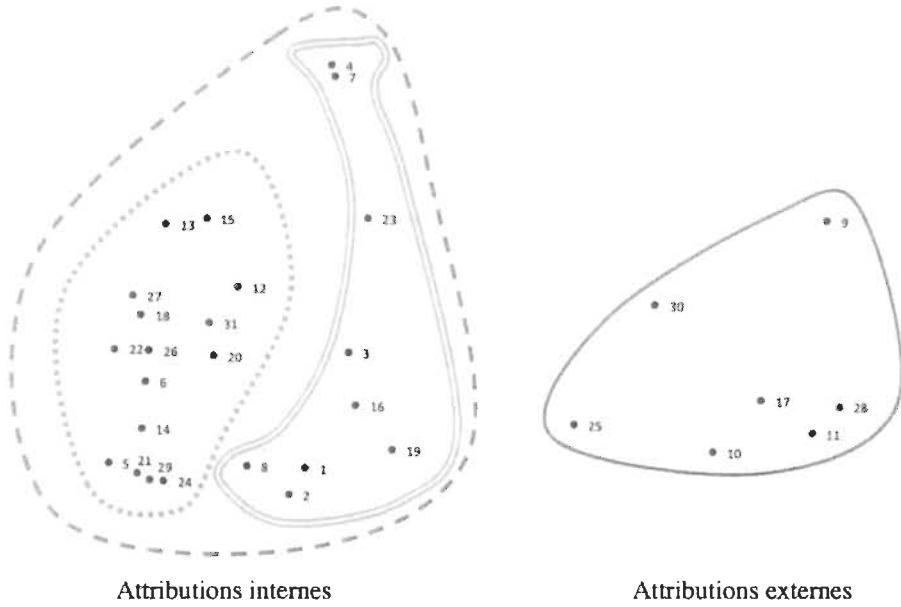
Nº de l'énoncé	Contenu de l'énoncé	Indice de silhouette
19	Choisit la facilité	0,20
4	Fait des placements à risque	0,23
7	Prend des risques financiers	0,24
16	Ne sait pas la valeur de l'argent	0,26
23	A une trop grande ambition	0,26
3	Ne considère pas l'impact d'une faillite personnelle sur son entourage	0,31
15	Ne met pas d'argent de côté pour les imprévus	0,36
1	Se croit supérieure au système économique en place	0,37
2	Est impulsive	0,39
12	Ne tient pas compte de son revenu	0,40
13	N'élabore pas un budget selon ses moyens	0,42
8	Agit de manière non rationnelle	0,43
20	Dépense de façon maladroite	0,43
31	Règle ses dettes avec des cartes de crédit	0,46
6	Fait des choix incohérents par rapport à sa situation financière	0,47
24	Est accrochée à la surconsommation de biens	0,47
27	Ne se soucie pas de son ratio revenus/dépenses	0,47
29	Ne se limite pas à l'essentiel	0,47
5	Fait des dépenses inutiles	0,48
14	Vit au-dessus de ses moyens	0,48
18	Surestime sa capacité financière	0,48
21	Décide de vivre en abondance sans se restreindre	0,48
26	Ne se soucie pas de son endettement	0,48
22	Ne se soucie pas de ses dépenses	0,50

Tableau 7

*Indices de silhouette des énoncés de la Grappe 2 :
Éléments pouvant être perçus comme externes et incontrôlables*

N° de l'énoncé	Contenu de l'énoncé	Indice de silhouette
25	A des fragilités sur le plan mental	-0,27
30	N'est pas responsable de sa situation	0,32
9	Est malchanceuse	0,45
10	Ne travaille pas	0,48
17	N'a plus de revenus	0,53
28	Est issue d'un contexte défavorisé	0,57
11	Est pauvre	0,58

La Figure 2 représente la disposition imagée de la cartographie conceptuelle construite selon les deux grappes évoquées dans le Tableau 1. La ligne formée de tirets représente la première grappe, davantage constituée d'énoncés pouvant être perçus comme internes et contrôlables, et la ligne pleine représente la seconde grappe, davantage constituée d'énoncés pouvant être perçus comme externes et incontrôlables. Les deux sous-composantes de la première grappe, tel qu'évoqué précédemment, sont représentées par la ligne constituée de points (passivité/insouciance) et la ligne double (prise de risques).



Notes. Chaque point numéroté représente un énoncé et sa position dans le modèle, attribuée par la solution conceptuelle. Les coordonnées des points proviennent du modèle en échelonnement multidimensionnel. L'axe horizontal illustre que les points de gauche correspondent davantage à des attributions internes, alors que les points de droite correspondent à des attributions externes.

Figure 2. Solution conceptuelle imagée.

Analyses statistiques liées à la carte conceptuelle

Avant de procéder à des analyses statistiques, nous avons réalisé des analyses descriptives préliminaires qui nous ont permis de constater que les données n'étaient globalement pas distribuées selon une loi normale, et que nous manquions de puissance statistique, ce qui limitait alors les analyses statistiques secondaires que nous pouvions réaliser. Plus précisément, il y avait un manque de variabilité sur les réponses disponibles sur l'échelle, ce qui constituait un enjeu pour les analyses. Afin de palier à cette lacune, nous avons ainsi réduit la complexité du jeu de données en recodant respectivement les variables d'attribution d'accord et d'attribution de responsabilité en deux catégories.

Ainsi, la variable de degré d'accord, initialement située sur une échelle de Likert de 6 points allant de *Fortement en désaccord* (1) à *Fortement en accord* (6), fut répartie en deux catégories : *En désaccord* (incluant les 3 premières échelles) et *En accord* (incluant les trois dernières échelles). Le niveau de responsabilité fut quant à lui scindé en deux catégories de pourcentage (0 à 50 % : Pas majoritairement responsable; 51 à 100 % : Majoritairement responsable).

Dans une démarche exploratoire, une seconde analyse par grappes a été réalisée, selon la méthode TwoSteps (Benassi et al., 2020), pour déterminer si une typologie de répondants émergeait de l'analyse. Cette fois-ci, les grappes ont été élaborées à partir des participants, et non des énoncés. Cette analyse a donc été réalisée dans l'optique d'explorer s'il y avait différents sous-groupes dans notre échantillon. En d'autres termes, il s'agissait d'explorer si un profil-type de personnes qui tendent à stigmatiser les personnes qui déclarent faillite émergeait, selon nos objectifs de recherche initiaux. Les résultats ont révélé qu'il y avait en effet deux sous-groupes potentiels, donc deux grappes émergeant de cette analyse.

Nous avons alors utilisé la cotation des questions selon l'accord et la responsabilité comme critères pour déterminer l'appartenance des participants à des grappes. Autrement dit, nous voulions valider si ces deux séries de questions permettaient de dresser des catégories typiques de répondants. Dans la phase de l'analyse en cartographie conceptuelle, tel que nous l'avons vu précédemment, c'est le tri des énoncés qui fait l'objet

de la conceptualisation (et de l'analyse en grappes). Les participants ne sont pas représentés sur la carte. Ainsi, effectuer une analyse par grappes des participants (et non des énoncés) permet d'ajouter un détail additionnel à l'analyse.

De cette analyse, six participants furent retirés pour la question de la responsabilité, et aucun pour la question de l'accord. Ces participants furent retirés parce qu'ils présentaient des réponses extrêmes. Il pouvait par exemple s'agir de participants qui n'attribuaient majoritairement aucune responsabilité en lien avec le contenu des énoncés, ou au contraire une responsabilité pratiquement totale à tous les énoncés. L'analyse par grappes pour la question de la responsabilité a révélé un indice de silhouette moyen (0,6), alors que pour la question de l'accord, l'indice de silhouette était un peu plus faible, mais acceptable tout de même (0,4). Ces indices ont ainsi révélé qu'il était adéquat de départager les participants en deux grappes.

L'analyse par grappes de participants, selon la question de responsabilité ($N = 47$), a ainsi révélé deux regroupements de participants : Grappe 1 ($n = 11$) et Grappe 2 ($n = 36$). Les résultats ont indiqué que la Grappe 1 était composée de participants qui considéraient globalement que les personnes qui font une faillite ne sont majoritairement pas responsables des caractéristiques énoncées dans l'étude, peu importe que ces caractéristiques renvoient à des éléments internes ou externes. Pour faciliter la compréhension des analyses, cette grappe sera intitulée : « Peu d'attribution de responsabilité ».

À l'inverse, la Grappe 2 s'est révélée être composée de participants qui estiment que les personnes qui font faillite ne sont majoritairement pas responsables des énoncés représentant des caractéristiques externes (p. ex., « est pauvre »), et majoritairement responsables des énoncés représentant des caractéristiques internes (p. ex., « n'élabore pas un budget selon ses moyens »). Toujours pour faciliter la compréhension des analyses, nous croyons pertinent d'intituler cette grappe « Attribution partagée de la responsabilité ».

Ensuite, l'analyse par grappes de participants, selon la question d'accord ($N = 54$), a également révélé deux regroupements de participants : Grappe 1 ($n = 27$) et Grappe 2 ($n = 27$). Les résultats ont indiqué que la Grappe 1 était composée de participants qui sont majoritairement en désaccord avec les énoncés qui renvoient à des caractéristiques externes, et majoritairement en accord avec les caractéristiques qui renvoient à des caractéristiques internes. La Grappe 2 s'est quant à elle révélée être composée essentiellement de participants qui sont en désaccord avec les énoncés, peu importe qu'ils renvoient à des caractéristiques internes ou externes. La Grappe 1 s'est révélée être un groupe davantage stigmatisant, notamment en étant plutôt en désaccord avec les énoncés associés à des facteurs externes (pouvant être perçus comme moins contrôlables), et plutôt en accord avec les énoncés associés à des facteurs internes (pouvant être perçus comme plus contrôlables). En d'autres termes, ce résultat indique que ces personnes ont plus tendance à attribuer des caractéristiques stigmatisantes aux gens qui ont fait une faillite. À nouveau, les titres furent attribués à ces deux grappes, qui ont trait à la question

d'accord. La Grappe 1 s'est ainsi vue attribuer le titre de « Groupe davantage stigmatisant », et la Grappe 2 s'est vue attribuer le titre de « Groupe peu stigmatisant ».

Pour les raisons précédemment énoncées, les hypothèses initiales qui faisaient mention de ces variables ont été reformulées afin de s'adapter à ces modifications :

- (H2a) Nous présumons qu'il y aura une association entre le sexe et l'assignation à l'une des grappes portant sur l'accord envers les items.
- (H2b) Nous présumons qu'il y aura une association entre le sexe et l'assignation à l'une des grappes portant sur le niveau de responsabilité associé aux items.
- (H3a) Nous présumons qu'il y aura une association entre les difficultés financières personnelles et l'assignation à l'une des grappes portant sur l'accord envers les items.
- (H3b) Nous présumons qu'il y aura une association entre les difficultés financières personnelles et l'assignation à l'une des grappes portant sur le niveau de responsabilité associé aux items.
- (H3c) Nous présumons qu'il y aura une association entre le fait de connaître une personne ayant vécu des difficultés financières personnelles et l'assignation à l'une des grappes portant sur l'accord envers les items.
- (H3d) Nous présumons qu'il y aura une association entre le fait de connaître une personne ayant vécu des difficultés financières personnelles et l'assignation à l'une des grappes portant sur le niveau de responsabilité associé aux items.

- (H3e) Nous présumons qu'il y aura une association entre le fait de connaître une personne ayant fait une faillite personnelle et l'assignation à l'une des grappes portant sur l'accord envers les items.
- (H3f) Nous présumons qu'il y aura une association entre le fait de connaître une personne ayant fait une faillite personnelle et l'assignation à l'une des grappes portant sur le niveau de responsabilité associé aux items.
- (H4a) Nous présumons qu'il y aura une association entre le fait d'accorder de l'importance aux finances personnelles et l'assignation à l'une des grappes portant sur l'accord envers les items.
- (H4b) Nous présumons qu'il y aura une association entre le fait d'accorder de l'importance aux finances personnelles et l'assignation à l'une des grappes portant sur le niveau de responsabilité associé aux items.

Pour les hypothèses 2a à 3f, nous avons opté comme analyses statistiques pour des tests exacts de Fisher sur des tableaux de contingence 2 par 2. Nous présentons aussi des Anovas qui sont équivalentes à des tests *t*. Des analyses statistiques ont alors été réalisées, selon nos hypothèses de recherche revisitées, afin de déterminer le lien entre certaines caractéristiques sociodémographiques et l'appartenance à une grappe particulière. En d'autres termes, nous voulions savoir si les différentes variables sociodémographiques que nous explorons dans cette étude (p. ex., sexe, le fait d'avoir déjà eu des difficultés financières ou non, etc.) étaient associées à un groupe d'individus particulier (p. ex., un groupe qui tend à être davantage d'accord avec des propos stigmatisants).

Pour chaque hypothèse, la taille d'effet sera présentée selon le V de Cramér (Cramér, 1946). Cette notion renvoie à la force de l'association entre les variables. Le V de Cramér, lorsqu'associé à des tableaux de contingence 2 par 2 tel que nous en présentons, peut être interprété comme suit : 0,1 = Taille d'effet petite; 0,3 = Taille d'effet moyenne; 0,5 = Taille d'effet grande.

Pour l'hypothèse 2a, le test exact de Fisher a révélé qu'il n'y avait pas d'association entre le sexe et l'assignation à la grappe portant sur l'accord envers les items ($p = 0,077$; $V = 0,279$). Pour l'hypothèse 2b, le test de Fisher a également révélé qu'il n'y avait pas d'association entre le sexe et l'assignation à la grappe portant sur le niveau de responsabilité associé aux items ($p = 0,287$; $V = 0,181$).

Ensuite, l'ensemble des hypothèses qui portaient sur la notion de familiarité ont été testées. Pour l'hypothèse 3a, le test exact de Fisher a révélé qu'il n'y avait pas d'association entre le fait d'avoir déjà vécu des difficultés financières personnelles et l'assignation à la grappe portant sur l'accord envers les items ($p = 0,406$; $V = 0,150$). Pour l'hypothèse 3b, le test de Fisher a révélé qu'il n'y avait également pas d'association entre le fait d'avoir déjà vécu des difficultés financières personnelles et l'assignation à la grappe portant sur le niveau de responsabilité associé aux items ($p = 0,165$; $V = 0,235$).

Pour l'hypothèse 3c, le test de Fisher a révélé qu'il y avait une association entre le fait de connaître une personne ayant vécu des difficultés financières et l'assignation à la

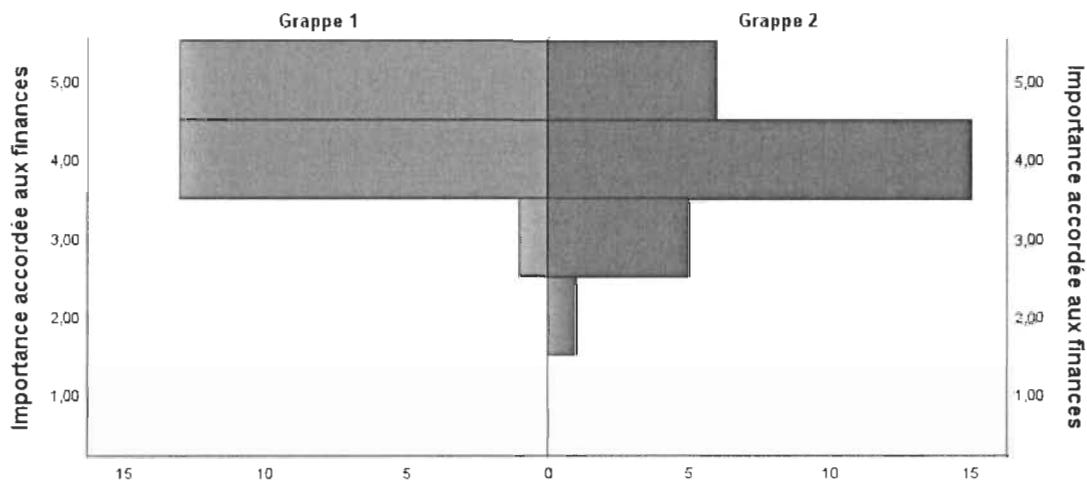
grappe portant sur l'accord envers les items ($p = 0,023$; $V = 0,353$). À l'inverse, pour l'hypothèse 3d, le test de Fisher a révélé qu'il n'y avait pas d'association entre le fait le fait de connaître une personne ayant vécu des difficultés financières et l'assignation à la grappe portant sur le niveau de responsabilité associé aux items ($p = 0,312$; $V = 0,211$).

Ensuite, les hypothèses 3e et 3f, qui présumaient respectivement une association entre le fait de connaître une personne ayant fait une faillite et l'assignation à la grappe portant sur l'accord envers les items, ainsi qu'une association entre le fait de connaître une personne ayant fait une faillite et l'assignation à la grappe portant sur le niveau de responsabilité associé aux items, se sont avérées non-significatives (3e: $p = 0,275$, $V = 0,185$; 3f: $p = 0,168$, $V = 0,239$).

Pour les hypothèses 4a et 4b, des tests non-paramétriques de Mann-Whitney ont été utilisés pour comparer les scores des personnes appartenant aux deux grappes d'accord (4a) et aux deux grappes de niveau de responsabilité (4b), concernant l'importance accordée aux finances (minimum = 1; maximum = 5).

Les résultats pour l'hypothèse 4a (voir Figure 3) montrent que les personnes de la Grappe 1 (Groupe davantage stigmatisant) ont coté de façon plus élevée l'importance accordée aux finances (Médiane = 4, Plage interquartile = 1, Rang moyen = 32,19) que celles de la Grappe 2 (Groupe peu stigmatisant) (Médiane = 4, Plage interquartile = 0, Rang moyen = 22,81), $Z = -2,42$, $p = 0,019$, $r = 0,33$ (taille d'effet moyenne selon

Cohen, 1988). La taille d'effet non-paramétrique de Vargha-Delaney (Neuman, Harman, & Pouling, 2015) indique qu'une personne de la Grappe 1 (Groupe davantage stigmatisant) sélectionnée au hasard présente 67,4 % de probabilité d'avoir un score supérieur (en termes d'accord face aux énoncés) à une personne de la Grappe 2 sélectionnée au hasard (Groupe peu stigmatisant).

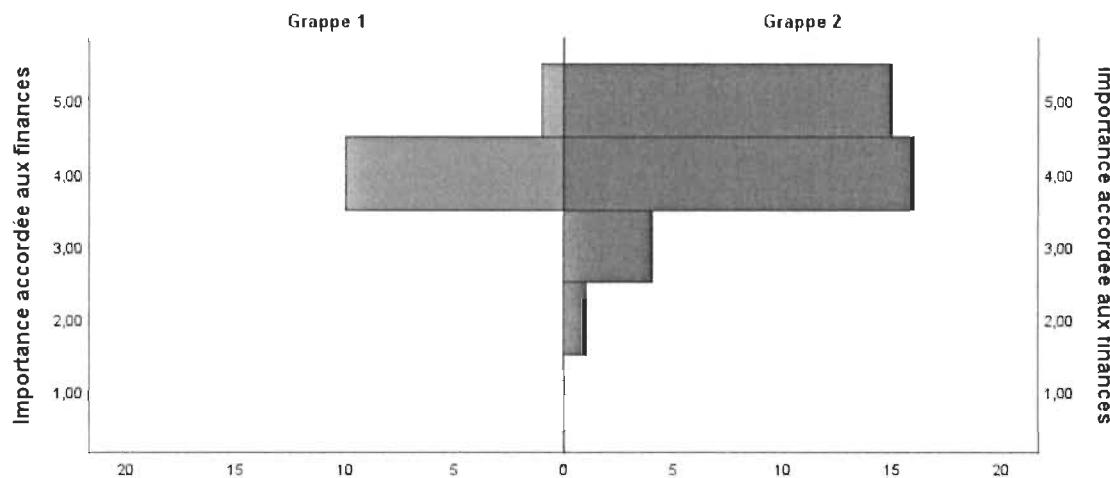


Notes. La Grappe 1 renvoie au « Groupe davantage stigmatisant » et la Grappe 2 renvoie au « Groupe peu stigmatisant ». L'axe horizontal représente le nombre de participants dans chacun des groupes, et plus précisément le nombre de participants qui ont répondu à la question de cotation présentée sur les axes verticaux. Les chiffres sur les axes verticaux correspondent à la cotation attribuée aux participants sur l'importance accordée aux finances personnelles.

Figure 3. Grappes divisées selon le degré d'accord des participants en lien avec les énoncés, mis en lien avec l'importance qu'ils accordent aux finances.

Les résultats pour l'hypothèse 4b (voir Figure 4) montrent que les personnes de la Grappe 1 (Peu d'attribution de responsabilité) ont coté de façon similaire l'importance accordée aux finances (Médiane = 4, Plage interquartile = 0, Rang moyen = 20,41) que celles de la Grappe 2 (Attribution partagée de la responsabilité) (Médiane = 4, Plage interquartile = 1, Rang moyen = 25,10), $Z = 1,12$, $p = 0,326$, $r = 0,15$ (taille d'effet faible

selon Cohen, 1988). La taille d'effet non-paramétrique de Vargha-Delaney (Neuman et al., 2015) indique qu'une personne de la Grappe 1 (Peu d'attribution de responsabilité) sélectionnée au hasard présente 60 % de probabilité d'avoir un score supérieur à une personne de la Grappe 2 (Attribution partagée de la responsabilité), mais cette probabilité ne diffère pas de 50 %. Comparativement au précédent, ce résultat peut s'expliquer par le fait d'une grande disparité entre les deux grappes : Grappe 1 ($n = 11$) et Grappe 2 ($n = 36$), qui a entraîné une perte de puissance statistique.



Note. La Grappe 1 renvoie au groupe « Peu d'attribution de responsabilité » et la Grappe 2 renvoie au groupe « Attribution partagée de la responsabilité ». L'axe horizontal représente le nombre de participants dans chacun des grappes, et plus précisément le nombre de participants qui ont répondu à la question de cotation présentée sur les axes verticaux. Les chiffres sur les axes verticaux correspondent à la cotation attribuée aux participants sur l'importance accordée aux finances personnelles.

Figure 4. Grappes divisées selon le niveau de responsabilité que les participants attribuent aux énoncés, mis en lien avec l'importance qu'ils accordent aux finances.

Discussion

La présente recherche avait pour objectif d'étudier davantage le phénomène de la stigmatisation associée à la faillite au Québec afin de mieux comprendre le concept, mais également le profil des individus qui tendent à stigmatiser ce sous-groupe de la population. Cette étude est l'une des premières à notre connaissance à utiliser la méthode de cartographie conceptuelle pour étudier le phénomène de la stigmatisation associée à la faillite. Elle contribue à intégrer autant une approche inductive, en partant des participants pour créer les énoncés reliés au phénomène, qu'une approche plus hypothético-déductive, qui vise à construire une modélisation statistique des perceptions sur le sujet. Pour ce faire, nous avons poursuivi les objectifs suivants : (1) explorer la présence de propos stigmatisants auprès de participants québécois, adultes, étudiants et n'ayant jamais fait de faillite; (2) déterminer la structure du concept à l'étude, soit la stigmatisation associée à la faillite, grâce à la méthode de cartographie conceptuelle; et (3) dégager le profil des participants qui tiennent davantage des propos stigmatisants selon différentes variables (p. ex., sexe, importance accordée aux finances personnelles, familiarité avec le sujet à l'étude [notamment, connaître une personne ayant déjà eu des difficultés financières], etc.).

Les hypothèses de recherche de cette étude furent ainsi élaborées selon ces trois objectifs. D'abord, en référence à la littérature à ce sujet (Ali et al., 2015; Efrat, 2006; Farkas, 2007; Sousa, 2017b), nous avons posé l'hypothèse qu'il y aurait bien des éléments

de stigmatisation dans les énoncés générés par les participants qui devaient s'exprimer sur leurs perceptions face aux personnes qui font une faillite. Plus précisément, nous posons l'hypothèse que les réponses générées par les participants pourraient être associées à des caractéristiques jugées indésirables et différentes du reste de la population (Ryan, 1992) (p. ex., de l'impulsivité, des excès de dépenses, de l'insouciance, etc.).

Également, nous avons posé l'hypothèse que les énoncés des participants se scinderaient essentiellement en deux catégories, soit des éléments davantage internes qui sont propres à la personne elle-même (p. ex., traits de personnalité ou comportements) et des éléments davantage externes (p. ex., une perte d'emploi, de la malchance, etc.). Tel qu'évoqué précédemment, Mols (2012) souligne à cet effet que les comportements des individus peuvent être perçus comme étant contrôlables/incontrôlables ou volontaires/involontaires, ce qui peut influencer la réponse sociale (p. ex., de l'antipathie lorsque les comportements sont davantage perçus comme contrôlables et volontaires [p. ex., élément interne comme une action posée par la personne], et de la compassion lorsque les comportements sont davantage perçus comme incontrôlables et involontaires [p. ex., un élément externe comme la venue d'une maladie qui entraîne des difficultés financières]). Ainsi, les éléments internes considérés comme contrôlables et volontaires peuvent être associés à davantage de stigmatisation.

Enfin, en supposant qu'il y aurait des énoncés stigmatisants dans nos données, nous avons posé différentes hypothèses quant au profil des participants qui auraient davantage

tendance à cautionner des énoncés qui présentent des éléments de stigmatisation. Différentes questions furent ainsi posées aux participants, en référence aux liens qui étaient présents dans la littérature. Les participants furent ainsi questionnés sur leur sexe, puisqu'il se serait avéré, dans une étude d'Ali et al. (2017), que les hommes avaient tendance à citer davantage des attributs personnels comme causes de la faillite, alors que les femmes tendaient plutôt à évoquer des conditions socioéconomiques. Dans une avenue similaire, une étude de Chin et al. (2019) aurait relevé que les femmes avaient tendance à avoir des perceptions moins négatives à l'égard des personnes qui font faillite lorsque les circonstances les ayant menés à celle-ci étaient médicales et/ou liées à des difficultés familiales ou d'emploi.

Tel qu'évoqué dans les résultats, la première carte conceptuelle constituée à partir des réponses des participants est majoritairement composée d'énoncés pouvant représenter des facteurs internes, soit des attributs personnels (caractéristiques de personnalité ou comportements) sur lesquels une attribution de responsabilité peut être faite. Nous avons également vu précédemment que la stigmatisation représentait l'attribution à un individu ou un groupe d'individus de caractéristiques considérées comme indésirables (Ryan, 1992). Les résultats ont révélé que plusieurs participants évoquaient de telles caractéristiques en référence au sous-groupe d'individus qui font une faillite : « se croit supérieure au système économique en place », « est impulsive », « ne considère pas l'impact d'une faillite personnelle sur son entourage », « agit de manière non-rationnelle »,

etc. Ainsi, nous sommes au fait de constater que des éléments de stigmatisation sont bien présents dans les propos de l'échantillon étudié pour cette recherche.

Les résultats suggèrent également que les réponses des participants présentent davantage d'attributs personnels qui ne sont pas socialement valorisés au détriment de facteurs explicatifs externes (p. ex., « Une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... est malchanceuse, n'a plus de revenus, est issue d'un contexte défavorisé », etc.). Nous pouvons constater que la structure du concept se scinde ainsi en deux catégories principales, tel que nous le supposions : des éléments internes (p. ex., des attributs personnels comme des traits de personnalité ou des comportements) et des éléments externes (p. ex., des caractéristiques pouvant davantage appartenir à l'environnement ou à des circonstances imprévues/incontrôlables).

Les analyses statistiques ont par ailleurs permis d'établir un lien entre la notion de familiarité et le degré d'accord avec la liste des énoncés qui sont essentiellement stigmatisants. Ainsi, il s'est avéré que lorsqu'une personne indiquait avoir connu une autre personne ayant vécu des difficultés financières, elle était moins propice à être en accord avec la liste des énoncés stigmatisants évoqués ci-dessus. Ce résultat pourrait laisser supposer que le fait d'être proche de quelqu'un qui a vécu de telles difficultés, ou simplement d'être familier avec la thématique, entraîne davantage de nuances dans la façon de se représenter une personne qui fait une faillite. Nous pouvons également questionner un lien avec l'empathie, puisque l'étude d'Anagnostopoulos et Hantzi (2011)

propose une association entre la familiarité avec un phénomène (dans le cas de l'étude, la maladie mentale) et davantage d'empathie à l'égard des personnes associées au phénomène (dans ce cas-ci, des personnes présentant un diagnostic de maladie mentale). Ainsi, cela pourrait se transposer par le fait d'être plus empathique envers les personnes qui font une faillite, donc moins cautionner des propos stigmatisants, lorsqu'on est soi-même familier avec le phénomène.

Par ailleurs, la réalisation d'une seconde carte conceptuelle à partir des participants, et non des énoncés, a permis de déterminer qu'il y avait bel et bien un sous-groupe de participants qui cautionnaient davantage les énoncés stigmatisants. Les résultats ont révélé un lien significatif entre l'appartenance à ce sous-groupe et le fait d'accorder de l'importance aux finances personnelles. Il apparaît ainsi que les gens qui accordent de l'importance à leurs propres finances semblent avoir des perceptions plus négatives face aux personnes qui ont des difficultés financières qui mènent à la faillite. Une perspective pour expliquer ce résultat pourrait s'inscrire dans le principe de méritocratie (McCoy & Major, 2007), selon lequel la réussite des individus est déterminée par leurs efforts individuels. En d'autres termes, les individus sont les seuls responsables de leur réussite. Les personnes qui adhèrent à ce principe seraient ainsi plus sujettes à rejeter les facteurs externes à l'individu pour expliquer un événement qui survient dans la vie d'une personne, une position sociale, etc. Nous savons ainsi que les participants de cette étude qui valorisent les finances personnelles sont en faveur d'éléments internes comme caractéristiques pouvant mener à la faillite. Il pourrait être pertinent d'investiguer dans

une étude ultérieure si ce type de participants adhère au principe de méritocratie et considère que les personnes qui ont fait une faillite sont responsables de leur situation, par exemple en n'accordant pas la même importance et le même soin à leurs finances personnelles qu'eux.

Enfin, en ce qui a trait à la question de la responsabilité attribuée aux énoncés générés par les participants, il s'est avéré qu'il n'y avait rien de significatif, mais nous avons tout de même pu observer la création de deux grappes. Ainsi, l'une incluait des participants qui attribuaient peu de responsabilité en lien avec les caractéristiques générées par les participants (p. ex., Une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui est peu responsable du fait d'être impulsive), et l'autre incluait des participants qui étaient davantage nuancés quant à leur attribution de responsabilité. Ce résultat laisse supposer qu'une structure existe quant au niveau de responsabilité que les gens peuvent attribuer aux personnes qui font une faillite. Un échantillon plus grand dans une étude ultérieure pourrait peut-être permettre d'investiguer davantage cet aspect.

L'étude présente par ailleurs quelques limites que nous jugeons importantes à présenter. D'abord, notre échantillon de convenance était restreint ($N = 54$), ce qui limitait donc les analyses statistiques possibles. De plus, si nous avions eu un échantillon plus grand et plus varié, nous aurions pu investiguer davantage si l'âge était une composante intéressante dans la stigmatisation associée à la faillite. Ce lien n'a pas pu être exploré

puisque nous manquions de variabilité pour l'âge (moyenne d'âge des participants de 25,2 [$\bar{E}T = 6,8$]).

Également, l'un des énoncés qui faisait partie de la banque d'items cotés par les participants, soit « Une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... n'est pas responsable de sa situation », s'avérait incompatible avec la question de cotation sur le niveau de responsabilité attribué aux énoncés. Nous avions toutefois opté pour conserver l'item puisqu'il était bien intégré dans la solution conceptuelle, mais nous étions conscients de l'incohérence que cela pouvait entraîner sur le plan qualitatif. Aucune conséquence ne découla de cet aspect, mais l'énoncé fut simplement inutile du point de vue qualitatif.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que la variable du niveau socioéconomique n'a pas été investiguée dans cette étude. Étant donné qu'elle peut être associée aux représentations des participants sur le sujet de la faillite, il serait important que de futures études en tiennent compte.

Ensuite, l'étude présente également des forces qui méritent d'être soulignées. En premier lieu, la méthode de recherche employée dans notre étude, soit la cartographie conceptuelle, est une méthode relativement nouvelle et particulièrement novatrice, qui permet une investigation inductive d'un sujet. Les résultats présentés sont donc issus

directement des réponses des participants, tel qu'évoqué précédemment, et la méthode permet une visualisation rapide du concept et de la structure sous-jacente.

Également, les résultats de l'étude ont permis de révéler différentes dimensions à la stigmatisation associée à la faillite, soit des facteurs plus internes et externes, qui pourraient être explorés davantage. L'étude est ainsi un apport à la littérature à ce sujet qui s'avère peu nombreuse. De plus, à notre connaissance, il n'y a pas d'étude de ce genre qui fut réalisée au Québec, faisant en sorte que l'étude contribue également au développement des savoirs sur le sujet.

Conclusion

Cet essai a permis d'améliorer l'état des connaissances sur les représentations reliées à la faillite personnelle au Québec. Nous nous sommes intéressés non seulement à la présence de propos stigmatisants, mais également au profil des personnes qui avaient tendance à tenir des propos de nature stigmatisante. S'il est bien ressorti dans notre étude que des caractéristiques pouvant être jugées comme indésirables étaient associées à des personnes faisant ou ayant fait faillite, nous croyons qu'il serait pertinent d'étudier davantage l'origine de ces croyances, plus précisément dans une perspective sociopolitique propre au Québec. Des études ultérieures pourraient également se pencher plus en profondeur sur le profil des individus qui tendent à stigmatiser, avec comme visée l'élaboration d'un questionnaire permettant de déterminer quels sont les types d'individus qui tendent à stigmatiser davantage les personnes faisant faillite. Cette avenue pourrait contribuer à bien cibler la population à sensibiliser.

Toujours en lien avec la sensibilisation, il nous apparaît pertinent d'encourager la réflexion quant aux stratégies de réduction des attitudes stigmatisantes. À cet effet, Overton et Medina (2008) soulignent que le niveau d'éducation peut être un facteur à considérer. En d'autres termes, éduquer davantage la population générale quant aux causes diversifiées pouvant amener une personne vers une faillite pourrait être une avenue intéressante pour réduire la stigmatisation. De plus, rappelons qu'à la lumière de nos résultats, il fut remarqué que les participants tendaient surtout à citer des facteurs internes

(p. ex., caractéristiques personnelles, traits de personnalité, etc.) comme causes de la faillite. Comme stratégie de sensibilisation, il pourrait ainsi être intéressant de présenter des portraits plus variés de gens qui font faillite. Par exemple, il serait pertinent de présenter que certaines personnes font faillite pour des raisons qui sont hors de leur contrôle (p. ex., mise à pied en raison d'une restructuration organisationnelle, changements économiques, maladie incapacitante, etc.) et que d'autres personnes connaissent à nouveau du succès professionnel et économique après une expérience de faillite.

Nous avons également constaté que la familiarité avec la faillite ou les difficultés financières était associée au fait de moins cautionner des propos stigmatisants. Une campagne informative sous une forme narrative qui viserait à rejoindre les gens sur un plan plus familier ou personnel pourrait être une avenue à explorer. Une idée pourrait consister à créer des parallèles entre les gens qui n'ont jamais fait faillite, et ceux qui ont fait faillite, dans l'optique de souligner que la faillite peut arriver à n'importe qui, peu importe le statut socioéconomique, la culture d'appartenance, le sexe, l'âge ou la personnalité.

Ensuite, nous nous questionnons quant au lien négatif qui pourrait exister entre la stigmatisation associée à la faillite et la valorisation de l'entreprenariat. En d'autres termes, est-ce qu'une société qui stigmatise la faillite pourrait dissuader les entrepreneurs

de prendre des risques et de se lancer en affaires? Cette question demeure en suspens pour l'instant, mais nous jugeons pertinent qu'elle soit davantage investiguée.

En ce qui a trait à la variable de l'importance accordée aux finances personnelles qui a été traitée dans cette étude, nous tenons à rappeler qu'elle fut intégrée de façon exploratoire dans cette recherche. Étant donné qu'elle semble être associée à des résultats prometteurs, d'autres études pourraient contextualiser plus en profondeur son rôle dans un modèle explicatif des perceptions associées à la faillite personnelle.

Par ailleurs, puisque le contexte théorique porte essentiellement sur de la recherche menée en Occident, nous croyons qu'une future recherche pourrait bénéficier d'une revue de littérature plus large, qui touche par exemple à la notion de faillite dans des pays en voie de développement. Il pourrait être intéressant d'explorer, par le biais des normes sociales, le rapport aux finances et à la faillite de personnes provenant d'autres milieux culturels, et l'impact du contexte culturel sur la stigmatisation envers les personnes faisant faillite.

Enfin, tel que mentionné précédemment, le contenu de cette étude a été élaboré essentiellement dans une perspective inductive. Par contre, il pourrait également être intéressant de développer une modélisation des prédicteurs des perceptions reliées à la faillite personnelle, ce qui nécessiterait une conceptualisation théorique préalable. Par exemple, de futures études pourraient reposer sur des théories comme celle de l'identité

sociale pour investiguer davantage comment des jugements de stigmatisation émergent en lien avec la faillite (Pearce, 2013).

Références

- Aldenderfer, M. S., & Blashfield, R. K. (1984). *Cluster analysis*. Beverly Hills, CA: Sage Publications.
- Ali, P., O'Brien, L., & Ramsay, I. (2015). Short a few quid: Bankruptcy stigma in contemporary Australia. *University of New South Wales Law Journal*, 38(4), 1575-1613.
- Ali, P., O'Brien, L., & Ramsay, I. (2016). Bankruptcy, social security and long term poverty: Results from a survey of financial counsellors and consumer solicitors. *Australian Business Law Review*, 44(2), 144-151.
- Ali, P., O'Brien, L., & Ramsay, I. (2017). Misfortune or misdeed: An empirical study of public attitudes towards personal bankruptcy. *University of New South Wales Law Journal*, 40(3), 1098-1129.
- Alicke, M. D. (2000). Culpable control and the psychology of blame. *Psychological Bulletin*, 126(4), 556-574. doi: 10.1037/0033-2909.126.4.556
- Anagnostopoulos, F., & Hantzi, A. (2011). Familiarity with and social distance from people with mental illness: Testing the mediating effects of prejudiced attitudes. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 21(5), 451-460. doi: 10.1002/casp.1082
- Athreya, K. (2004). Shame as it ever was: Stigma and personal bankruptcy. *FRB Richmond Economic Quarterly*, 90(2), 1-19.
- Austen, E., & Griffiths, S. (2019). Why do men stigmatize individuals with eating disorders more than women? Experimental evidence that sex differences in conformity to gender norms, not biological sex, drive eating disorders' stigmatization. *Eating Disorders*, 27(3), 267-290. doi: 10.1080/10640266.2018.1499337
- Badampudi, D., Wohlin, C., & Petersen, K. (2015). Experiences from using snowballing and database searches in systematic literature studies. *Proceedings of the 19th International Conference on Evaluation and Assessment in Software Engineering*, Article 17, 1-10. doi: 10.1145/2745802.2745818
- Baron, P. (2015). Foreword. *University of New South Wales Law Journal*, 38(4), 1454-1460.

- Benassi, M., Garofalo, S., Ambrosini, F., Sant'Angelo, R. P., Raggini, R., De Paoli, G., & Piraccini, G. (2020). Using two-step cluster analysis and latent class cluster analysis to classify the cognitive heterogeneity of cross-diagnostic psychiatric inpatients. *Frontiers in Psychology*, 11, 1085. doi: 10.3389/fpsyg.2020.01085
- Beraho, E. K. (2008). A study of global bankruptcy trends: Examples from USA, UK, Australia, Ukraine, Malaysia and China. *Problems and Perspectives in Management*, 6(3), 4-14.
- Borg, I. & Groenen, P. (2005). *Modern multidimensional scaling*. New York, NY: Springer. doi: 10.1007/978-1-4419-9863-7_398
- Braucher, J. (2003). Consumer bankruptcy as part of the social safety net: Fresh start or treadmill. *Santa Clara Law Review*, 44, 1065-1092.
- Brennan, C., & Gallagher, K. (2007). Consumer overindebtedness: A review of the quality of money advice services in Scotland. *International Journal of Consumer Studies*, 31(6), 623-629. doi: 10.1111/j.1470-6431.2007.00627.x
- Buckley, F. H., & Brinig, M. F. (1998). Bankruptcy puzzle. *The Journal of Legal Studies*, 27, 187-207. doi: 10.1086/468018
- Charrad, M., Ghazzali, N., Boiteau, V., & Niknafs, A. (2014). NbClust: An R package for determining the relevant number of clusters in a data Set. *Journal of Statistical Software*, 61(6), 1-36. doi: 10.18637/jss.v061.i06
- Chin, A., Cohen, T. R., & Lindblad, M. R. (2019). Consumer Bankruptcy stigma: Understanding relationships with familiarity and perceived control. *Journal of Consumer Affairs*, 53(2), 600-629. doi: 10.1111/joca.12206
- Chomeya, R. (2010). Quality of psychology test between Likert scale 5 and 6 points. *Journal of Social Sciences*, 6(3), 399-403. doi: 10.3844/jssp.2010.399.403
- Chouikhi, H., Charrad, M., & Ghazzali, N. (2015, Juin). *A comparison study of clustering validity indices*. Papier présenté à Global Summit on Computer and Information Technology, International Conference on Computer Vision and Pattern Recognition. doi: 10.1109/GSCIT.2015.7353330
- Clark, K. B., & Clark, M. P. (1947): Racial identification and racial preference in Negro children. Dans T. M. Newcomb & E. L. Hartley (Éds), *Readings in social psychology* (pp. 239-252), New York, NY: Holt, Rinehart & Winston.
- Cohen, J. (1988). *The effect size. Statistical power analysis for the behavioral sciences*. Abingdon, NY: Routledge. doi: 10.4324/9780203771587

- Cramér, H. (1946). *Mathematical methods of statistics* (1^{re} éd.). Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Crocker, J., Major, B., & Steele, C. (1998). Social stigma: The psychology of marked relationships. *The Handbook of Social Psychology*, 2, 504-553.
- Cusin, J., & Maymo, V. (2016). Stigmatisation de l'entrepreneur post-faillite et décision de financement du banquier. *M@n@gement*, 19(4), 305-329. doi: 10.3917/mana.194.0305
- Éducaloi. (2020A). *La faillite personnelle* [en ligne]. Repéré à <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/la-faillite-personnelle>
- Éducaloi (2020B). *La consolidation de dettes* [en ligne]. Repéré à <https://educaloi.qc.ca/capsules/la-consolidation-de-dettes/>
- Efrat, R. (2005). Bankruptcy stigma: Plausible causes for shifting norms. *Emory Bankruptcy Developments Journal*, 22, 481.
- Efrat, R. (2006). The evolution of Bankruptcy stigma. *Theoretical Inquiries in Law*, 7(2), 365-393. doi: 10.2202/1565-3404.1130
- Farkas, P. (2007). Insolvency-A capitalist concept: China's rapid economic expansion forced the introduction of an insolvency regime. *CA Magazine-Chartered Accountant-English Edition*, 140(9), 50-51.
- Fay, S. A., Hurst, E., & White, M. J. (1998). The bankruptcy decision: Does stigma matter? *University of Michigan Working Paper No. 98-01*. doi: 10.2139/ssrn.70915
- Frade, C. (2012, June). Bankruptcy, stigma and rehabilitation. *ERA Forum*, 13(1). doi: 10.1007/s12027-012-0249-9
- Garrett, T. A. (2007). The rise in personal bankruptcies: The Eighth Federal Reserve District and beyond. *Review-Federal Reserve Bank of Saint-Louis*, 89(1), 15-38. doi: 10.20955/r.89.15-38
- Gathergood, J. (2012). Self-control, financial literacy and consumer over-indebtedness. *Journal of Economic Psychology*, 33(3), 590-602. doi: 10.1016/j.jeop.2011.11.006
- Goffman, E. (1963). *Stigma: Notes on the management of spoiled identity*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall. doi: 10.1093/sf/43.1.127
- Gouvernement du Canada. (2020). *Règles générales sur la faillite et l'insolvenabilité. C.R.C., ch. 368. loi sur la faillite et l'insolvenabilité* [en ligne]. Repéré à https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C._ch_368/TexteComplet.html

- Gross, D. B., & Souleles, N. S. (2002). An empirical analysis of personal bankruptcy and delinquency. *The Review of Financial Studies*, 15(1), 319-347. doi: 10.3386/w8409
- Hatzenbuehler, M. L. (2016). Structural stigma: Research evidence and implications for psychological science. *American Psychologist*, 71(8), 742-751. doi: 10.1037/amp0000068
- Howell, N., & Mason, R. (2015). Reinforcing stigma or delivering a fresh start: Bankruptcy and future engagement in the workforce. *University of New South Wales Law Journal*, 38, 1529-1574.
- Huls, N. (1997). Overindebtedness and overlegalization: Consumer bankruptcy as a field for alternative dispute resolution. *Journal of Consumer Policy*, 20(2), 143-159. doi: 10.1023/A:1006896219436
- Jones, E. E., & Colman, A. M. (1996). *Stereotypes*. New York, NY: Routledge.
- Jones, J. E. H., & Zywicki, T. J. (1999). It's time for means-testing. *BYU Law Review*, 177. Repéré à <https://digitalcommons.law.byu.edu/lawreview/vol1999/iss1/2>
- Kane, M., & Trochim, W. M. (2007). *Concept mapping for planning and evaluation*. Beverly Hills, CA: Sage Publications, Inc. doi 10.4135/9781412983730
- Kaufman, L., & Rousseeuw, P. J. (1990). *Finding groups in data: An introduction to cluster analysis*. New York, NY: John Wiley & Sons. doi: 10.1002/978047031680
- Kaufman, L., & Rousseeuw, P. K. (2005). *Finding groups in data: An introduction to cluster analysis*. New York, NY: John Wiley & Sons.
- Klein, S. I., & Looney, S. R. (2001). R&D Limited Partnership not allowed Section 174 deduction because it was an investor. *Business Entities*, 3(3), 63-63.
- Kruskal, J. B. (1964). Non-metric multidimensional scaling: A numerical method. *Psychometrika*, 29, 115-129. doi: 10.1007/BF02289694
- Kruskal, J. B., & Wish, M. (1978). *Multidimensional scaling*. Beverly Hills, CA: Sage Publications. doi: 10.4135/9781412985130
- Larousse (2020A). *Débiteur* [en ligne]. Repéré à <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%a9biteur/21819?q=d%a9biteur#21697>
- Larousse (2020B). *Stigmate* [en ligne]. Repéré à <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/stigmate/74709?q=stigmate#73861>

Larousse (2020C). *Stigmatiser* [en ligne]. Repéré à <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/stigmatiser/74714?q=stigmatiser#73866>

Lauber, C., Nordt, C., Braunschweig, C., & Rössler, W. (2006). Do mental health professionals stigmatize their patients? *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 113, 51-59. doi: 10.1111/j.1600-0447.2005.00718.x

Lee, S. H., Peng, M. W., & Barney, J. B. (2007). Bankruptcy law and entrepreneurship development: A real options perspective. *Academy of Management Review*, 32(1), 257-272. doi: 10.2307/20159291

Link, B. G., & Phelan, J. C. (2001). Conceptualizing stigma. *Annual Review of Sociology*, 27(1), 363-385. doi: 10.1146/annurev.soc.27.1.363

Livshits, I., MacGee, J., & Tertilt, M. (2010). Accounting for the rise in consumer bankruptcies. *American Economic Journal: Macroeconomics*, 2(2), 165-193. doi: 10.1257/mac.2.2.165

Luckett, C. A. (1988). Personal bankruptcies. *Federal Reserve Bulletin*, 74, 591-603. doi: 10.1111/j.1540-6296.1999.tb00054.x

Maechler, M., Rousseeuw, P., Struyf, A., Hubert, M., Hornik, K., Studer, M., ... Gonzalez, J. (2015). *Cluster: Finding groups in data: Cluster analysis extended* Rousseeuw et al. Partitioning around medoids. R Package Version 2.0.3.

Major, B., & O'Brien, L. T. (2005). The social psychology of stigma. *Annual Review of Psychology*, 56, 393-421. doi: 10.1146/annurev.psych.56.091103.070137

McCoy, S. K., & Major, B. (2007). Priming meritocracy and the psychological justification of inequality. *Journal of Experimental Social Psychology*, 43(3), 341-351. doi: 10.1016/j.jesp.2006.04.009

Mols, Y. L. (2012). Bankruptcy stigma and vulnerability: Questioning autonomy and structuring resilience. *Emory Bankruptcy Developments Journal*, 29, 289-331.

Münster, E., Rüger, H., Ochsmann, E., Letzel, S., & Toschke, A. M. (2009). Overindebtedness as a marker of socioeconomic status and its association with obesity: A cross-sectional study. *BMC Public Health*, 9(1), 286. doi: 10.1186/1471-2458-9-286

Neumann, G., Harman, M., & Pouling, S. (2015). Transformed vargha-delaney effect size. Dans M. Barros & Y. Labiche (Éds), *Search based software engineering* (pp. 318-324). New York, NY: Springer. doi: 10.1007/978-3-319-22183-0_29

- Oksanen, J., Blanchet, F. G., Kindt, R., Legendre, P., Minchin, P. R., O'Hara, R. B., ... Wagner, H. (2015). Vegan: Community ecology package. R package vegan, vers. 2.2-1. *World Agroforestry Centre*, 3, 7-81.
- Option consommateurs. (2019). *Argent comptant. Vers une mort annoncée?* [en ligne]. Repéré à <https://option-consommateurs.org/wp-content/uploads/2020/01/oc-argent-comptant-francais1.pdf>
- Overton, S. L., & Medina, S. L. (2008). The stigma of mental illness. *Journal of Counseling & Development*, 86(2), 143-151. doi: 10.1002/j.1556-6678.2008.tb00491.x
- Pearce, J. A. (2013). Using social identity theory to predict managers' emphases on ethical and legal values in judging business issues. *Journal of Business Ethics*, 112(3), 497-514. doi: 10.1007/s10551-012-1274-x
- Pescosolido, B. A., & Martin, J. K. (2015). The stigma complex. *Annual Review of Sociology*, 41, 87-116. doi: 10.1146/ANNUREV-SOC-071312-145702
- Ramsay, I. D. (2012). Between neo-liberalism and the social market: Approaches to debt adjustment and consumer insolvency in the EU. *Journal of Consumer Policy*, 35(4), 421-441. doi: 10.1007/s10603-012-9210-0
- Rousseeuw, P. J. (1987). Silhouettes: A graphical aid to the interpretation and validation of cluster analysis. *Journal of Computational and Applied Mathematics*, 20, 53-65. doi: 10.1016/0377-0427(87)90125-7
- Ryan, M. (1992). The stigma of bankruptcy, *Socio-Legal Bulletin*, 7, 6-10.
- Scholnick, B. (2011). *Stigma public disclosure and bankruptcy* [en ligne]. Repéré à <https://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/eng/request.html?Open&id=C142F4203CA699A785257987004E7554&p=1>
- Shih, M. (2004). Positive stigma: Examining resilience and empowerment in overcoming stigma. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 591(1), 175-185. doi: 10.1177/0002716203260099
- Singh, S., Corner, P. D., & Pavlovich, K. (2015). Failed, not finished: A narrative approach to understanding venture failure stigmatization. *Journal of Business Venturing*, 30(1), 150-166. doi: 10.1016/j.jbusvent.2014.07.005
- Skeel, D. A. (2003). *Debt's dominion: A history of bankruptcy law in America*. Princeton, NJ: Princeton University Press. doi: 10.2307/4127811

- Sommer, H. J. (1998). Causes of the consumer bankruptcy explosion: Debtor abuse or easy credit. *Hofstra Law Review*, 27, 33.
- Sousa, M. D. (2013). Bankruptcy stigma: A socio-legal study. *American Bankruptcy Law Journal*, 87, 435-482. doi: 10.1007/s12689-017-0077-z
- Sousa, M. D. (2017a). Debt stigma and social class. *Seattle University Law Review*, 41, 965.
- Sousa, M. D. (2017b). The persistence of Bankruptcy stigma. *U Denver Legal Studies Research Paper*, (17-32). doi: 10.2139/ssrn.3048422
- Sturrock, K., & Rocha, J. (2000). A multidimensional scaling stress evaluation table. *Field Methods*, 12(1), 49-60. doi: 10.1177%2F1525822X0001200104
- Sullivan, T. A., Warren, E., & Westbrook, J. L. (2006). Less stigma or more financial distress: An empirical analysis of the extraordinary increase in bankruptcy filings. *Stanford Law Review*, 59(2), 213-256. doi: 10.2139/SSRN.903355
- Tabb, C. J. (1995). The history of the bankruptcy laws in the United States. *American Bankruptcy Institute Law Review*, 3, 5.
- Thorne, D., & Anderson, L. (2006). Managing the stigma of personal bankruptcy. *Sociological Focus*, 39(2), 77-97. doi: 10.1080/00380237.2006.10571278
- Twenge, J. M., & Crocker, J. (2002). Race and self-esteem: Meta analyses comparing Whites, Blacks, Hispanics, Asians and American Indians and comment on Gray-little and hafdahl (2000). *Psychological Bulletin*, 128(3), 371-408. doi: 10.1037/0033-2909.128.3.371
- Ward, J. H., Jr. (1963). Hierarchical grouping to optimize an objective function. *Journal of the American Statistical Association*, 58, 236-244. doi: 10.1080/01621459.1963.10500845
- Warren, E. (1997). The bankruptcy crisis. *Indiana Law Journal*, 73, 1079-1110.
- West, M. D. (2003). Dying to get out of debt: Consumer insolvency law and suicide in Japan. *Michigan Law and Economics Research Paper*. doi: 10.2139/ssrn.479844

Appendice A

Lettre d'explication du projet et formulaire de consentement présenté aux participants et
lettre d'acceptation du comité d'éthique de l'Université du Québec à Trois-Rivières

LETTRE D'EXPLICATION

Analyse des perceptions associées à la faillite personnelle chez une population étudiante québécoise et adulte

Projet de recherche de :

Sarah Mieko Chassé

Département de psychologie

Candidate au doctorat en psychologie clinique (c),

Sous la supervision de Michael Cantinotti M.Ps., Ph.D., Membre de l'Ordre des psychologues du Québec

Cette présente recherche vise à mieux comprendre les perceptions associées à la faillite personnelle et votre participation serait grandement appréciée.

Objectifs

L'objectif de ce projet de recherche est d'explorer les perceptions associées à la faillite personnelle chez une population étudiante québécoise et adulte.

Le but de cette lettre d'information est de vous aider à comprendre ce qu'implique votre éventuelle participation à la recherche de sorte à ce que vous puissiez prendre une décision éclairée à ce sujet. Prenez le temps de la lire attentivement et n'hésitez pas à poser toute question que vous jugerez utile.

Tâche

Vous pouvez participer à ce projet à partir de n'importe quel poste d'ordinateur possédant une connexion Internet. Il est nécessaire de répondre sur un ordinateur et non sur une tablette ou un téléphone intelligent. Aucun téléchargement de logiciel n'est requis. Votre participation à ce projet de recherche consiste d'abord à répondre à un court questionnaire sociodémographique.

Vous serez ensuite invités à prendre connaissance d'énoncés qui furent générés par des participants en réponse à la phrase: « Selon moi, une personne qui fait une faillite personnelle est une personne qui... ». Vous devrez ensuite classer les énoncés qui vont bien ensemble, selon vous, et donner un nom à chaque regroupement obtenu. Finalement, vous devrez indiquer à quel point vous êtes d'accord avec les énoncés, puis indiquer à quel point vous considérez qu'une personne qui fait une faillite personnelle est responsable de chacun de ces aspects. Cette tâche vous prendra entre 15 et 30 minutes. Vous pouvez la réaliser au moment où vous le désirez et à l'endroit où vous le souhaitez.

Risques, inconvénients, inconforts

Le temps consacré au projet, soit environ 15 à 30 minutes, demeure l'inconvénient principal. Cependant, il est possible que le fait de réfléchir au domaine des finances personnelles suscite chez vous des sentiments désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la chercheuse. Des ressources d'aide sont également à votre disposition :

Service aux étudiants (SAE) de l'UQTR; Clinique Universitaire de Services Psychologiques (CUSP) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pour des besoins d'ordre psychologique.

Bénéfices

En participant au présent projet de recherche, vous contribuerez à l'avancement des connaissances au sujet des perceptions à propos de la faillite personnelle chez une population étudiante québécoise et adulte. De plus, une synthèse des résultats de l'étude vous sera communiquée lorsque celle-ci sera terminée, faisant ainsi en sorte que vous pourrez comparer votre propre perception face à la faillite personnelle à celle des autres participants.

Incitatif

La participation à l'étude vous inscrit à un tirage d'un montant de 50 \$ sous forme d'un certificat cadeau à la Coopsco étudiante de l'UQTR. Pour chaque phase de l'étude à laquelle vous participez, vous aurez droit à une participation au tirage. Ainsi, si vous participez à une phase, vous aurez une participation au tirage, et si vous participez aux deux phases, vous aurez deux participations au tirage. Le gagnant recevra le certificat cadeau par courriel dans les semaines suivant la fin de l'étude.

Confidentialité

Les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Votre confidentialité sera assurée par la conservation de votre formulaire de consentement, votre questionnaire sociodémographique et vos réponses sur un support informatique au local MS-0084 du département Michel-Sarrazin de l'UQTR. Le tout sera dans une armoire fermée à clé. La chercheuse et son directeur d'essai, Michael Cantinotti, seront les seuls à avoir accès aux données et ont préalablement signé un engagement à la confidentialité. La durée prévue de conservation est de 5 ans, après quoi les données seront effacées. Les résultats de la recherche, qui pourront être diffusés sous forme d'essai, de communication orale et d'article, ne permettront pas de vous identifier. Les données ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent document.

Participation volontaire

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, de refuser de répondre ou de vous retirer en tout temps sans préjudice et sans avoir à fournir d'explications. Le fait de participer n'aura donc aucune conséquence et vos données ne seront pas incluses dans l'étude si vous vous retirez. La chercheuse se réserve également la possibilité de retirer un participant en lui fournissant des explications sur cette décision.

Remerciement

Votre collaboration est précieuse. Nous l'appréciions et vous en remercions.

Responsable de la recherche

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question concernant ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec Sarah Mieko Chassé à l'adresse suivante : sarahmieko.chasse@uqtr.ca

Question ou plainte concernant l'éthique de la recherche

Cette recherche est approuvée par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières et un certificat portant le numéro CDERS-16-8-06.04 a été émis le 15 novembre 2016.

Pour toute question ou plainte d'ordre éthique concernant cette recherche, vous devez communiquer avec la secrétaire du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières, par téléphone (819) 376-5011, poste 2129 ou par courrier électronique CEREH@uqtr.ca.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Engagement de la chercheuse

Moi, Sarah Mieko Chassé, m'engage à procéder à cette étude conformément à toutes les normes éthiques qui s'appliquent aux projets comportant la participation de sujets humains.

Consentement du participant

Je confirme avoir lu et compris la lettre d'information au sujet du projet « Analyse des perceptions associées à la faillite personnelle chez une population étudiante québécoise et adulte ». J'ai bien saisi les conditions, les risques et les bienfaits éventuels de ma participation. On a répondu à toutes mes questions à mon entière satisfaction. J'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation est entièrement volontaire et que je peux décider de me retirer en tout temps, sans aucun préjudice.

Le 15 novembre 2016

Madame Sarah Mieko Chassé
Étudiante
Département de psychologie

Madame,

J'accuse réception des documents corrigés nécessaires à la réalisation de votre protocole de recherche intitulé **Stigmatisation associée à la faillite personnelle chez des adultes québécois n'ayant jamais fait de faillite personnelle** en date du 9 novembre 2016.

Une photocopie du certificat portant le numéro (CDERS-16-8-06.04) vous sera acheminée par courrier interne. Sa période de validité s'étend du 15 novembre 2016 au 15 novembre 2017.

Nous vous invitons à prendre connaissance de votre certificat qui présente vos obligations à titre de responsable d'un projet de recherche.

Je vous souhaite la meilleure des chances dans vos travaux et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ DÉLÉGUÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - SANTÉ

FANNY LONGPRÉ
Agente de recherche
Décanat de recherche et de la création

FL/mct

p. j. Certificat d'éthique

c. c. M. Michael Cantinotti, professeur au Département de psychologie

Appendice B

Captures d'écran de l'interface Ekogito qui fut utilisée pour la collecte des données



Veuillez compléter la phrase suivante sous forme d'énoncés courts et précis. Assurez-vous que chaque énoncé ne représente qu'une seule idée. Vous pouvez créer d'autres boîtes de réponses en cliquant sur « ajouter ». Lorsque vous avez terminé, veuillez cliquer sur « terminer ».

Selon moi, un individu qui fait une faillite personnelle est un individu qui...

Réponse #1 (250 caractères restant)

a eu de la malchance.

Réponse #2 (250 caractères restant)

manque de littératie financière

Réponse #3 (255 caractères restant)

- Veuillez saisir votre réponse ici -

Réponse #4 (255 caractères restant)

- Veuillez saisir votre réponse ici -

Réponse #5 (255 caractères restant)





Veuillez prendre connaissance des énoncés suivants. Cliquez sur « poursuivre » lorsque vous avez terminé.

Masquer la question

Selon moi, un individu qui fait une faillite personnelle est un individu qui...

a eu de la malchance	manque de littératie financière	manque d'organisation
a des difficultés financières importantes	est surendetté	

Poursuivre



Ekogito

Veuillez classer dans un même groupe les énoncés qui vont bien ensemble, selon vous, et donner un nom au regroupement obtenu. Ne laissez aucun élément seul dans un groupe. Vous pouvez laisser les éléments que vous n'arrivez pas à classer là où ils sont au départ.

[Masquer la question](#)

Selon moi, un individu qui fait une faute personnelle est un individu qui

- a eu de la malchance
- manque d'organisation
- a des difficultés financières importantes
- est surendetté

Aptitudes financières

Nom de groupe

→ Große

Poujol



Ekogito

Sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Fortement en désaccord » et 5 « Fortement en accord », veuillez indiquer votre degré d'accord avec les affirmations suivantes qui décrivent ce qui peut caractériser une personne faisant ou ayant fait une faillite personnelle.

- Veuillez indiquer à quel point êtes-vous d'accord avec cet énoncé.

Réponse	Classification	Note					
a eu de la malchance.	<table><tr><td>1 Fortement en désaccord</td><td>2 Plutôt en désaccord</td><td>3 Ni en désaccord, ni en accord</td><td>4 Plutôt en accord</td><td>5 Fortement en accord</td></tr></table>	1 Fortement en désaccord	2 Plutôt en désaccord	3 Ni en désaccord, ni en accord	4 Plutôt en accord	5 Fortement en accord	<input type="text" value="2"/>
1 Fortement en désaccord	2 Plutôt en désaccord	3 Ni en désaccord, ni en accord	4 Plutôt en accord	5 Fortement en accord			
manque de littératie financière.	<table><tr><td>1 Fortement en désaccord</td><td>2 Plutôt en désaccord</td><td>3 Ni en désaccord, ni en accord</td><td>4 Plutôt en accord</td><td>5 Fortement en accord</td></tr></table>	1 Fortement en désaccord	2 Plutôt en désaccord	3 Ni en désaccord, ni en accord	4 Plutôt en accord	5 Fortement en accord	<input type="text" value="—"/>
1 Fortement en désaccord	2 Plutôt en désaccord	3 Ni en désaccord, ni en accord	4 Plutôt en accord	5 Fortement en accord			
manque d'organisation.	<table><tr><td>1 Fortement en désaccord</td><td>2 Plutôt en désaccord</td><td>3 Ni en désaccord, ni en accord</td><td>4 Plutôt en accord</td><td>5 Fortement en accord</td></tr></table>	1 Fortement en désaccord	2 Plutôt en désaccord	3 Ni en désaccord, ni en accord	4 Plutôt en accord	5 Fortement en accord	<input type="text" value="—"/>
1 Fortement en désaccord	2 Plutôt en désaccord	3 Ni en désaccord, ni en accord	4 Plutôt en accord	5 Fortement en accord			

Appendice C

Captures d'écran des énoncés bruts générés par les participants

Ekogito



Comptes
Actuel : ACC01139
Projets : 2
Projets
Actuel : PRJ00076
Début : 2016-11-24
Fin : 2018-11-24
Phase: Conclusion
Activités
Activités totales : 315
Dans la phase courante : 145
Dernière activité : 2017-11-26 17:38
Utilisateurs
Participants totaux : 168
Qui répondent : 102 60 %
Répondus (Génération) : 19 59 %
Répondus (Evaluation) : 53 34 % [55]

Sommaire	Reglage des phases		
USR0006573	se croit supérieur au système économique en place	Se croit supérieure au système économique en place	Se croit supérieure au système économique en place
USR0006573	a perdu le lien avec une certaine réalité.	a perdu le lien avec une certaine réalité.	a perdu le lien avec une certaine réalité.
USR0006573	est impulsif et qui agit de manière imprévue et non rationnelle.	Est impulsif.	Est impulsif.
USR0006573	ne considère pas l'impact d'un faillite personnelle sur son entourage.	Ne considère pas l'impact d'une faillite personnelle sur son entourage.	Ne considère pas l'impact d'une faillite personnelle sur son entourage.
USR0006575	à de la difficulté dans la gestion de ses finances.	à de la difficulté dans la gestion de ses finances.	à de la difficulté dans la gestion de ses finances.
USR0006575	vit une période difficile de sa vie.	vit une période difficile de sa vie.	vit une période difficile de sa vie.
USR0006575	fait des placements à risque.	Fait des placements à risque.	Fait des placements à risque.
USR0006575	fait des dépenses inutiles.	Fait des dépenses inutiles.	Fait des dépenses inutiles.
USR0006591	a peut-être pris beaucoup de risque au travail.	a peut-être pris beaucoup de risque au travail.	a peut-être pris beaucoup de risque au travail.



Comptes
Actuel : ACC00139
Projets : 2

Projets
Actuel : PROJ00076
Début : 2016-11-24
Fin : 2018-11-24
Phase : Conclusion

Activités
Activités totales : 375
Dans le phase courante : 149
Dernière activité : 2017-11-26 17:33

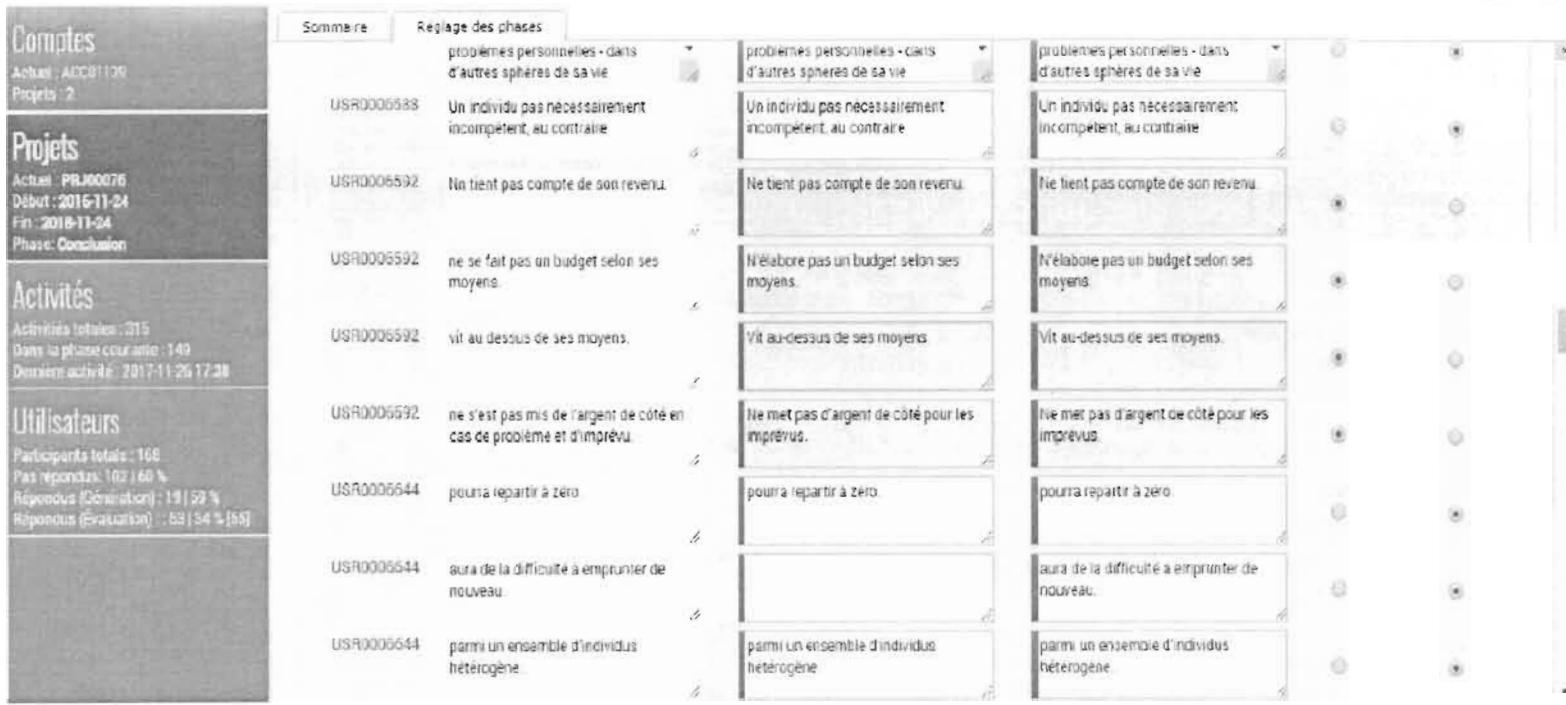
Utilisateurs
Participants totaux : 164
Plus répondus : 102 | 60 %
Répondus (Génération) : 10 | 60 %
Répondus (Évaluation) : 69 | 34 % [59]

Sommaire Réglage des phases

USR0006591	a peut-être pris beaucoup de risque au niveau entrepreneuriale.	a peut-être pris beaucoup de risque au niveau entrepreneuriale.	a peut-être pris beaucoup de risque au niveau entrepreneuriale.
USR0006591	a peut-être eu de la difficulté à gérer ses finances par manque de connaissance.	Manque de connaissance concernant la gestion des finances.	Manque de connaissance concernant la gestion des finances.
USR0006591	a peut-être vécu des difficultés personnelles (problème de santé, maladie ou décès d'un proche, etc.)	a peut-être vécu des difficultés personnelles (problème de santé, maladie ou décès d'un proche, etc.)	a peut-être vécu des difficultés personnelles (problème de santé, maladie ou décès d'un proche, etc.)
USR0006591	a peut-être fait des choix incohérents par rapport à sa condition financière (achat)	Fait des choix incohérents par rapport à sa condition financière.	Fait des choix incohérents par rapport à sa condition financière.
USR0006590	surconsomme	surconsomme	
USR0006590	prend des risques financiers	Prend des risques financiers.	Prend des risques financiers.
USR0006590	dépense de façon irrationnelle	Agit de manière non rationnelle.	Agit de manière non rationnelle.
USR0006590	a eu de la malchance	Est malchanceuse.	Est malchanceuse.



Ekogito



Comptes
Actuel: ACC01129
Projets: 2

Projets
Actuel: PRJ00076
Début: 2016-11-24
Fin: 2016-11-24
Phase: Conclusion

Activités
Activités totales: 315
Dans la phase courante: 149
Dernière activité: 2017-11-26 17:38

Utilisateurs
Participants totales: 168
Pas répondant: 102 (60 %)
Répondus (Génération): 139 (59 %)
Répondus (Evaluation): 109 (34 %) (65)

Sommaire		Réglage des phases		
USR0006644	lorsqu'il est étudiant, aura une difficulté supplémentaire à s'établir dans «sa vie d'adulte».	lorsqu'il est étudiant, aura une difficulté supplémentaire à s'établir dans «sa vie d'adulte».	lorsqu'il est étudiant, aura une difficulté supplémentaire à s'établir dans «sa vie d'adulte».	
USR0006576	ne sait pas gérer ses finance personnel	ne sait pas gérer ses finance personnel	ne sait pas gérer ses finance personnel	
USR0006576	Qui ne sait pas la valeur de l'argent	Ne sait pas la valeur de l'argent.	Ne sait pas la valeur de l'argent.	
USR0006576	Quelqu'un qui n'a pas pris de moyen en place pour s'aider	N'utilise pas les ressources disponibles pour s'aider.	N'utilise pas les ressources disponibles pour s'aider.	
USR0006576	Quelqu'un qui n'a trouver aucune autre option que la faillite	Quelqu'un qui n'a trouver aucune autre option que la faillite	Quelqu'un qui n'a trouver aucune autre option que la faillite	
USR0006604	N'est plus capable de payer ses dettes suite à un événement dans sa vie qui a changé son revenue.	N'est plus capable de payer ses dettes suite à un événement dans sa vie qui a changé son revenue.	N'est plus capable de payer ses dettes suite à un événement dans sa vie qui a changé son revenue.	
USR0006604	Quelqu'un qui vit au dessus de ses moyens et n'est plus capable de payer	Quelqu'un qui vit au dessus de ses moyens et n'est plus capable de payer	Quelqu'un qui vit au dessus de ses moyens et n'est plus capable de payer.	
USR0006604	Quelqu'un qui a peut être mal gérer son argent.	Quelqu'un qui a peut être mal gérer son argent.	Quelqu'un qui a peut être mal gérer son argent.	
USR0006644	Problèmes de vie liés au manque de moyens et de temps	Afin d'aider des personnes	Afin d'aider des personnes	



Ekogito

FR EN

Comptes
Actuel: ACC01139
Projets: 2

Projets
Actuel: PRJ00076
Début: 2016-11-24
Fin: 2018-11-24
Phase: Conclusion

Activités
Activités totales: 315
Dans la phase courante: 149
Dernière activité: 2017-11-26 17:33

Utilisateurs
Participants totaux: 166
Pas répondus: 107 (60 %)
Répondus (Génération): 19 (59 %)
Répondus (Evaluation): 55 (34 %) [55]

Sommaire		Réglage des phases
USR0006604	Quelqu'un qui a perdu un emploi et n'a plus de revenu	<input type="checkbox"/> N'a plus de revenus.
USR0006574	a mal interprété les responsabilités financières accompagnant un nouveau projet de vie	<input type="checkbox"/> a mal interprété les responsabilités financières accompagnant un nouveau projet de vie
USR0006574	parcours de vie qui a entraîné des problèmes financiers. Cette personne n'a pas réussi à s'en sortir	<input type="checkbox"/> a eu une malchance dans son parcours de vie qui a entraîné des problèmes financiers. Cette personne n'a pas réussi à s'en sortir
USR0006574	a mal géré son argent et ses investissements en ne portant pas assez attention à sa situation	<input type="checkbox"/> a mal géré son argent et ses investissements en ne portant pas assez attention à sa situation
USR0006574	a surestimer sa capacité financière et a dépenser de façon maladroite entraînant plus de dettes que de	<input type="checkbox"/> Surestime sa capacité financière.
USR0006587	à accourir vers la facilité	<input type="checkbox"/> Choisit la facilité.
USR0006587	qui a manqué de gestion	<input type="checkbox"/> qui a manqué de gestion
USR0006587	qui manque de contrôle dans ses dépenses et revenus	<input type="checkbox"/> Dépense de façon maladroite.
USR0006587	qui vit une honte	<input type="checkbox"/> qui vit une honte



Comptes
Actuel : ACC01139
Projets : 2
Projets
Actuel : PRJ00076
Début : 2016-11-24
Fin : 2016-11-24
Phase Conclusion
Activités
Activités totales : 915
Dans la phase courante : 143
Dernière activité : 2016-11-26 17:38
Utilisateurs
Participants totaux : 158
Pas répondu : 102 65 %
Répondus (Génération) : 19 69 %
Répondus (Evaluation) : 53 34 % (55)

Sommaire	Réglage des phases				
USR0006598	C'est un individu qui a eu de la misère à gérer ses finances personnelles. Une personne qui :	Décide de vivre en abondance, sans se restreindre.	Décide de vivre en abondance, sans se restreindre.		
USR0006598	Un travailleur autonome du fait que cette personne doit créer son salaire.	Un travailleur autonome du fait que cette personne doit créer son salaire.	Un travailleur autonome du fait que cette personne doit créer son salaire.		
USR0006598	Une personne vivant au dessus de ses moyens.	Une personne vivant au dessus de ses moyens.	Une personne vivant au dessus de ses moyens.		
USR0006598	Une personne ayant un revenu faible.	Une personne ayant un revenu faible.	Une personne ayant un revenu faible.		
USR0006605	se soucie trop peu de ses dépenses et de son endettement sans se soucier de plus de son ratio bénéfice	Ne se soucie pas de ses dépenses.	Ne se soucie pas de ses dépenses.		
USR0006605	La personne a seulement une trop grande ambition sans prendre en considération certains facteurs	A une trop grande ambition.	A une trop grande ambition.		
USR0006605	risque en lien avec ses dépenses et celle-ci peut aussi être accrochée à la surconsommation.	Est accrochée à la surconsommation de biens.	Est accrochée à la surconsommation de biens.		
USR0006605	certaines maladies comme la bipolarité peut mener à une faillite car selon ses piques de (up and	A des fragilités sur le plan mental.	A des fragilités sur le plan mental.		
USR0006690	ne trouve pas d'autres solutions	Ne se soucie pas de son endettement.	Ne se soucie pas de son endettement.		



Comptes
Actuel : ACC001139
Projets : 2
Projets
Actuel : PROJ00076
Début : 2016-11-24
Fin : 2018-11-24
Phase: Conclusion
Activités
Activités totales : 219
Dans la phase courante : 149
Dernière activité : 2017-11-25 17:36
Utilisateurs
Participants totaux : 168.
Pas répondus: 102 (60 %)
Répondus (Génération) : 19 (59 %)
Répondus (Évaluation) : 53 (34 %) [0]

	Sommaire	Réglage des phases							
USR0006690	a mal évalué ses revenus vis à ses dettes	Ne se soucie pas de son ratio revenus/dépenses.	Ne se soucie pas de son ratio revenus/dépenses.						
USR0006690	a connu un événement (maladie, accident, rupture) l'ayant mis dans une situation monétirement fragile.	a connu un événement (maladie, accident, rupture) l'ayant mis dans une situation monétirement	a connu un événement (maladie, accident, rupture) l'ayant mis dans une situation monétirement						
USR0006690	apprendra de sa faillite	apprendra de sa faillite	apprendra de sa faillite						
USR0006690	utilise la faillite comme dernier recours, car elle croit qu'elle n'arrivera pas à rembourser ses	utilise la faillite comme dernier recours, car elle croit qu'elle n'arrivera pas à rembourser ses	utilise la faillite comme dernier recours, car elle croit qu'elle n'arrivera pas à rembourser ses						
USR0006690	veut se sortir de sa situation d'endettement.	veut se sortir de sa situation d'endettement.	veut se sortir de sa situation d'endettement.						
USR0006690	a voulu persévéérer pour rembourser ses dettes, mais n'y parvient pas.	a voulu persévéérer pour rembourser ses dettes, mais n'y parvient pas.	a voulu persévéérer pour rembourser ses dettes, mais n'y parvient pas.						
USR0006690	ne veut pas que sa situation financière empire	ne veut pas que sa situation financière empire	ne veut pas que sa situation financière empire						
USR0006736	Qui a connu des difficultés dans sa vie	Qui a connu des difficultés dans sa vie	Qui a connu des difficultés dans sa vie						
USR0006736	Est issue d'un contexte défavorisé.	Est issue d'un contexte défavorisé.	Est issue d'un contexte défavorisé.						



Ekogito



Comptes
Actuel: ACC01139
Projets: 2

Projets
Actuel: PRJ00076
Début: 2016-11-24
Fin: 2016-11-24
Phase: Conclusion

Activités
Activités totales: 315
Dans la phase courante: 149
Dernière activité: 2017-11-26 17:38

Utilisateurs
Participants totaux: 168
Répondus: 102 [60 %]
Répondus (Génération): 19 [55 %]
Répondus (Evaluation): 53 [34 %] [55]

Sommaire **Reglage des phases**

USR0006735	Qui prend des risques financiers.	Qui prend des risques financiers.	Qui prend des risques financiers.
USR0006735	Vit au-dessus de ses moyens.	Vit au-dessus de ses moyens.	Vit au-dessus de ses moyens.
USR0006753	dont l'entreprise ne produit plus suffisamment de revenus par rapport aux dépenses	dont l'entreprise ne produit plus suffisamment de revenus par rapport aux dépenses	dont l'entreprise ne produit plus suffisamment de revenus par rapport aux dépenses
USR0006753	se retrouve face à une problématique professionnelle et monétaire sans autre issue que la	se retrouve face à une problématique professionnelle et monétaire sans autre issue que la	se retrouve face à une problématique professionnelle et monétaire sans autre issue que la
USR0006753	voit son entreprise et les projets professionnels qui sont relâchés basculer	voit son entreprise et les projets professionnels qui sont relâchés basculer	voit son entreprise et les projets professionnels qui sont relâchés basculer
USR0006753	voit ses investissements (en temps et monétaires) perdre leur utilité	voit ses investissements (en temps et monétaires) perdre leur utilité	voit ses investissements (en temps et monétaires) perdre leur utilité
USR0006737	Ne possède pas les mêmes chances que moi d'avoir des parents qui aident financièrement	Ne possède pas les mêmes chances que moi d'avoir des parents qui aident financièrement	Ne possède pas les mêmes chances que moi d'avoir des parents qui aident financièrement
USR0006737	Vie au dessus de son rythme de vie	Vie au dessus de son rythme de vie	Vie au dessus de son rythme de vie
USR0006737	Ne fait pas nécessairement toujours	Ne se limite pas à l'essentiel.	Ne se limite pas à l'essentiel.



Comptes
Actuel: ADC01199
Projets: 2

Projets
Actuel: PRJ00075
Début: 2016-11-24
Fin: 2018-11-24
Phase: Conclusion

Activités
Activités totales: 315
Dans la phase courante: 149
Dernière activité: 2017-11-26 17:30

Utilisateurs
Participants totaux: 166
Pas répondu: 102 | 60 %
Répondu (Génération): 19 | 60 %
Répondu (Evaluation): 53 | 84 % (55)

		Sommaire	Réglage des phases			
USR0006737	Ne fait pas nécessairement toujours les bons choix (ne se limite pas que au nécessaire)	Ne se limite pas à l'essentiel.	Ne se limite pas à l'essentiel.			
USR0006737	N'a pas eu de trucs pour gérer son argent	N'a pas eu de trucs pour gérer son argent	N'a pas eu de trucs pour gérer son argent			
USR0006737	A peut être perdu son emploi et n'est pas responsable	N'est pas responsable de sa situation.	N'est pas responsable de sa situation.			
USR0006761	a besoin d'un redressement social	a besoin d'un redressement social	a besoin d'un redressement social			
USR0006761	de reprendre le contrôle le plus possible de sa vie et repartir sur des bases solides	de reprendre le contrôle le plus possible de sa vie et repartir sur des bases solides	de reprendre le contrôle le plus possible de sa vie et repartir sur des bases solides			
USR0006761	trouvera les ressources pour effacer ses dettes	trouvera les ressources pour effacer ses dettes	trouvera les ressources pour effacer ses dettes			
USR0006761	favorisera le crédit	Règle ses dettes avec des cartes de crédit.	Règle ses dettes avec des cartes de crédit.			
USR0006738	s'est retrouvé dans une situation particulière qui a engendré des pertes monétaires ou des coûts	s'est retrouvé dans une situation particulière qui a engendré des pertes monétaires ou des coûts	s'est retrouvé dans une situation particulière qui a engendré des pertes monétaires ou des coûts			



Ekogito



Comptes
Actuel: ACC01 | 39
Projets: 2

Projets
Actuel: PRJ00075
Début: 2016-11-24
Fin: 2016-11-24
Phase: Conclusion

Activités
Activités totales: 315
Dans la phase courante: 149
Dernière activité: 2017-11-26 17:28

Utilisateurs
Participants totaux: 168
Participent: 102 | 60%
Répondus (évaluation): 18 | 59%
Répondus (évaluation): 10 | 56% [56]

Sommaire **Réglage des phases**

	perdres monétaires ou des coûts	perdres monétaires ou des coûts	perdres monétaires ou des coûts	perdres monétaires ou des coûts
USR0006738	a eu un manquement au niveau de la planification ou du suivi de ses finances.	a eu un manquement au niveau de la planification ou du suivi de ses finances.	a eu un manquement au niveau de la planification ou du suivi de ses finances.	a eu un manquement au niveau de la planification ou du suivi de ses finances.
USR0006738	a pris un risque en investissant dans un projet qui s'est avéré moins viable que prévu.	a pris un risque en investissant dans un projet qui s'est avéré moins viable que prévu.	a pris un risque en investissant dans un projet qui s'est avéré moins viable que prévu.	a pris un risque en investissant dans un projet qui s'est avéré moins viable que prévu.
USR0006738	a peut-être constaté une problématique au niveau financier et qui n'a pas trouvé de solution afin de	a peut-être constaté une problématique au niveau financier et qui n'a pas trouvé de solution	a peut-être constaté une problématique au niveau financier et qui n'a pas trouvé de solution	a peut-être constaté une problématique au niveau financier et qui n'a pas trouvé de solution
USR0006738	a peut-être constaté une problématique au niveau financier et qui a tenté de rebabir l'équilibre avec	a peut-être constaté une problématique au niveau financier et qui a tenté de rebabir l'équilibre	a peut-être constaté une problématique au niveau financier et qui a tenté de rebabir l'équilibre	a peut-être constaté une problématique au niveau financier et qui a tenté de rebabir l'équilibre
USR0006721	a	a	a	a
USR0006721	b	b	b	b
USR0006721	c	c	c	c
USR0006721	d	d	d	d

Appendice D

Liste des énoncés bruts suite à la première standardisation

1. s'est cru supérieur au système économique en place.
2. a perdu le lien avec la réalité économique.
3. a été impulsif.
4. a agi de manière imprévue.
5. a agi de manière non-rationnelle.
6. n'a pas considéré l'impact d'une faillite personnelle sur son entourage.
7. a eu de la difficulté dans la gestion de ses finances.
8. vit une période difficile de sa vie.
9. a fait des placements à risque.
10. a fait des dépenses inutiles.
11. a pris des risques au niveau entrepreneurial.
12. a un manque de connaissances au niveau de la gestion de ses finances.
13. a vécu des difficultés reliées à la santé.
14. a vécu des difficultés familiales.
15. a fait des choix incohérents par rapport à sa condition financière.
16. a surconsommé.
17. a pris des risques financiers.
18. a eu de la malchance.
19. a été dans le besoin.
20. ne travaillait pas.
21. n'a pas géré son budget.
22. était pauvre.
23. n'était pas dans le bon domaine professionnel.
24. n'a pas pris des décisions optimales.
25. possède des compétences.
26. n'a pas tenu compte de son revenu.
27. n'a pas élaboré un budget selon ses moyens.
28. a vécu au-dessus de ses moyens.
29. n'a pas mis d'argent de côté en cas d'imprévu.
30. aura de la difficulté à emprunter de nouveau.
31. n'a pas forcément de caractéristique particulière.
32. ne connaît pas la valeur de l'argent
33. n'a pas utilisé les ressources disponibles pour s'aider.
34. n'a trouvé aucune autre option que la faillite.
35. n'a pas été capable de payer ses dettes suite à un événement dans sa vie qui a changé son revenu.
36. a perdu son emploi.
37. n'avait plus de revenu.

-
38. a mal interprété les responsabilités financières accompagnant un nouveau projet de vie.
39. n'a pas réussi à se sortir de ses problèmes financiers.
40. a mal géré ses investissements en ne portant pas attention à sa situation économique.
41. a surestimé sa capacité financière.
42. a dépensé de façon maladroite.
43. a choisi la facilité.
44. a vécu dans la honte.
45. a décidé de vivre en abondance, sans se restreindre.
46. était un travailleur autonome.
47. avait un revenu faible.
48. ne s'est pas soucié pas de ses dépenses.
49. ne s'est pas soucié de son endettement.
50. ne s'est pas soucié de son ratio revenus / dépenses.
51. a réglé ses dettes avec des cartes de crédit.
52. a eu une trop grande ambition
53. était accroché à la surconsommation.
54. a eu des fragilités sur le plan mental.
55. a vécu des difficultés conjugales
56. a voulu se sortir de sa situation d'endettement.
57. a voulu rembourser ses dettes sans y parvenir.
58. n'a pas voulu que sa situation financière empire.
59. était issu d'un contexte défavorisé.
60. a vu ses investissements en temps et argent perdre leur utilité.
61. n'a pas d'aide financière de la part de ses parents.
62. ne s'est pas limité pas à l'essentiel.
63. a été irresponsable.
64. a besoin d'un redressement social
65. a eu besoin de reprendre le contrôle sur sa vie.
66. a eu besoin de repartir sur des bases solides.
67. aime le crédit.
-

Appendice E
Données sur le modèle à trois grappes

Silhouette Plot, 3 clusters, ward.D2

n = 31

3 clusters C_j
 $j : n_j | \text{ave}_{i \in C_j} s_i$

